



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mai 2007

Présidence : Monsieur Laurent GABELLA, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public,
Chers téléspectateurs,

Réjouis par l'heureuse perspective que notre ordre du jour soit, ce soir, épuisé avant nous, je vous accueille toutes et tous bien chaleureusement et passe sans plus attendre la parole à notre Secrétaire pour procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Corinne LACHAT, Yvan GINDROZ, Pierre-André MICHOUUD, Yves MONOD, Christian PAULI, Dino PETIT, Michel WERKLE.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Corinne LACHAT, Yvan GINDROZ, Pierre-André MICHOUUD, Yves MONOD, Christian PAULI, Dino PETIT.

Absent : Monsieur Michel WERKLE.

Monsieur le Président :

Le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2007

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Au chapitre des communications du Président, je souhaite vous faire part d'un avis de droit sollicité par le Bureau suite à notre dernière séance de Conseil et à la - toute relative - pagaille qui y régna au sujet de la motion « Place Pestalozzi » et d'une demande de renvoi.

Je vous donne donc lecture du texte de la question posée : « *Des Conseillers communaux, désireux d'obtenir un délai pour informations complémentaires, ont demandé le renvoi de la votation d'une motion à une séance ultérieure. Pour ce faire, ils ont utilisé l'article 79 de notre règlement, qui autorise le renvoi si un cinquième des membres le permet. Est-il applicable dans ce cas ?* » Réponse : « *Oui, cela est conforme aux dispositions de l'article 79, pour autant qu'il s'agisse du premier renvoi* ».

Nous aurions donc pu nous éviter une gesticulation inutile qui nous a conduits, d'une motion d'ordre à la perte de plusieurs Conseillères et Conseillers, ce qui a éveillé la colère de Monsieur le Conseiller SCHÜLE, jusqu'à une négociation peu catholique et certainement pas orthodoxe du tout, aboutissant, par gain de paix, à renvoyer la décision par le biais d'une commission.

Je suis persuadé qu'il pourrait exister, au sujet de cet avis de droit, d'autres interprétations émanant de personnes toutes aussi compétentes et respectables que le juriste cantonal en charge des affaires communales. Ainsi, par exemple, je me suis laissé dire par une source autorisée que cette disposition de notre règlement, figurant dans le « chapitre des préavis », ne pouvait concerner que ceux-ci. J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé le chapitre en question. Alors j'ai réfléchi. Et j'en ai conclu que si cette disposition pouvait concerner une décision portant sur un préavis émanant de la Municipalité, donc porté à l'ordre du jour et sur lequel une commission de notre Conseil a rendu un rapport que nous avons entendu, si malgré tout cela un cinquième des membres présents peuvent obtenir un renvoi, a fortiori, concernant une décision portant sur une motion dont les Conseillers ne prennent connaissance qu'à l'instant dans les divers et sur laquelle ni les services communaux, ni la Municipalité, ni une commission n'a eu le temps de plancher, il semble parfaitement logique de pouvoir bénéficier de la même disposition.

Donc, et pour les deux séances qu'il me reste, l'article 79 sera applicable à toute demande de renvoi, pour autant qu'il s'agisse du premier.

Quant à celles et ceux d'entre vous qui m'objecteraient qu'au Grand Conseil ce n'est pas ainsi, je leur rappellerais respectueusement que nous sommes encore, et ce n'est pas déchoir, au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains.

Par contre, c'est promis, la prochaine fois que l'une ou l'autre demandera de lever la séance en faisant usage de la motion d'ordre, c'est une majorité des membres présents qu'il s'agira de mobiliser.

* * * * *

A l'issue de notre dernière séance, Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND nous a fait la demande suivante :

« Lorsque tous les articles d'un préavis sont adoptés, mais pas l'ensemble du préavis, que se passe-t-il ? »

Nous avons jugé cette question aussi pertinente que fascinante et, dans la totale incapacité de répondre, nous nous sommes à nouveau tournés vers le Canton qui nous a fait la réponse suivante :

« En règle général, le Président soumet un préavis municipal au vote des membres du Conseil communal, soit en faisant voter les conclusions en bloc, soit en les faisant voter individuellement. Toutefois, si l'ensemble des conclusions est adopté, le préavis est adopté ».

Dès lors, il n'est pas judicieux, comme j'ai pu en déduire de notre conversation, de faire voter les conclusions une à une ou en bloc puis l'ensemble des conclusions ou le préavis. Cette manière de faire est créatrice de confusions. Dès le moment où les conclusions du préavis ont été adoptées, il ne peut y avoir d'autres votes sur le préavis. Ce qui implique que la discussion sur l'ensemble du préavis se ferait soit à l'entrée en matière, soit lorsque la discussion est ouverte sur l'un ou l'autre des articles soumis au vote, mais en tous les cas avant le vote sur le dernier article.

Je trouve cependant qu'il s'agit d'une telle révolution dans nos habitudes et nos ritournelles qu'elle mérite une décision de notre Conseil. Je renvoie donc de mon seul et propre chef cette question au prochain Bureau en lui suggérant de porter cette décision à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances, afin que les Partis Politiques puissent en débattre en Groupes.

Quant à moi, j'implore le ciel de m'épargner le cas imaginé par Monsieur le Conseiller MEYLAND.

* * * * *

En date du 16 mai 2007 j'ai reçu la lettre suivante :

Concerne : Préavis municipaux – dates des séances des commissions

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre du 30 avril 2007 par laquelle vous nous demandez de respecter le délai de 21 jours pour la convocation des séances des commissions et nous vous en remercions.

La Municipalité en a pris connaissance dans sa dernière séance et elle vous informe que, pour améliorer la situation, le greffe municipal téléphonera désormais immédiatement après la séance hebdomadaire au secrétariat du Conseil pour lui annoncer l'envoi du préavis et la date proposée pour la première séance de la commission.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé par la Municipalité.

* * * * *

Vous avez tous reçu le rapport de la Commission chargée d'examiner la gestion de la Municipalité en 2006. Conformément à l'article 108 de notre Règlement, nous prenons acte du dépôt dudit rapport.

* * * * *

Nous avons reçu une pétition de Monsieur Marcel DESPLAND au sujet du stade municipal – Eurofoot 2008. Sur décision du Bureau, ce courrier ayant un caractère purement administratif, nous le transmettons à la Municipalité pour suite éventuelle à donner.

* * * * *

Le Président de la SIC - lequel semble prendre le tic de s'adresser à vous par ma bouche - transmet ses remerciements à toutes les Conseillères et à tous les Conseillers qui se sont rendus à l'exposé de Monsieur Eric SEIDLITZ le 7 mai dernier. Il se félicite de l'intérêt que sa venue a soulevé dans la population et se réjouit du débat qui se poursuit pour le bien de tous.

* * * * *

En date du 27 mai 2007, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Retraités, nous résidons en face du Check Point (Moulins 1).

Nous subissons depuis les beaux jours, pratiquement tous les soirs jusqu'à 21h et surtout tous les samedis de 10h30 à 14h, un groupe de Hip Hop qui s'époumone à faire vibrer nos tympans au-delà de toute retenue. Puis viennent les tambours et les tamtams dans un bruit assourdissant de 15h15 à 18h. Imaginez, fenêtres ouvertes !

Trop, c'est trop ! On en a marre !!! Les personnes qui délivrent les autorisations de faire « du bruit » au-delà de toute convenance ne se sont-elles jamais souciées du bien être des citoyens riverains ?

Nous sommes excédés... faites quelque chose !

Nous vous remercions de prêter attention à notre missive.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé de Monsieur et Madame SIFFERT.

Nous prenons acte de cette pétition et la transmettons au Bureau du Conseil pour détermination sur son caractère éventuellement purement administratif. Vous serez informés de sa décision lors de notre prochaine séance.

* * * * *

Le 29 mai 2007 j'ai reçu, comme toutes les Conseillères et Conseillers « branchés » une invitation à la Grande Fête de la Commission Consultative Suisses-Immigrés qui célèbre son trentième anniversaire le samedi 2 juin 2007 dès 11h00 à la Marive.

Il est bien de se soucier d'intégration, il est mieux encore de se porter soi-même au devant de l'autre pour en découvrir toute la différence à partager. Je me réjouis comme vous de me régaler des spécialités culturelles et culinaires de tous les horizons dont notre Communauté est déjà riche et vous encourage, en appui aux organisateurs, à venir nombreux accomplir quatre-vingts tours du monde en un jour, le tout à deux pas de chez vous !

* * * * *

Le 29 mai 2007, il m'a été transféré un courriel, daté du 14 mai pour suite à donner. Ce courriel, adressé au Conseil Communal avec copie à : pinkcross.ch; vogay.ch; ainsi qu'à Madame Marianne Huguenin, porte en titre « *L'homo phobie d'Yverdon* ».

Ce texte n'ayant aucun caractère obscène ni injurieux, je me propose de vous en donner lecture, ainsi que de la réponse toute personnelle que j'ai adressée à son auteur.

Je prie donc les téléspectatrices et les téléspectateurs que ce sujet pourrait chagriner ou incommoder de s'écarter quelques minutes de leur petit écran, et ne mentionnerai aucune réserve particulière au sujet des enfants puisque, comme Monsieur le Conseiller Petit nous le rappelait lors de notre dernière séance, ceux-ci sont tous déjà couchés à l'heure qu'il est.

Le logo rouge étant mis, voici le texte :

Chère ville d'Yverdon,

Je trouve inadmissible d'avoir fait pression pour enlever une affiche de prévention du sida devant une de vos écoles.

Je suis certain que si l'affiche montrait un homme et une femme, personne n'aurait rien dit.

Yverdon devrait justement donner l'image d'une ville accueillante et ouverte sur la diversité.

Saviez-vous que l'homosexualité n'est pas un choix ? On est gay depuis la naissance. L'image que vous donnez aux quelques petits gays se trouvant dans cette école est bien triste.

ETRE GAY CE N'EST PAS BIEN, tu vois on enlève les affiches ...

Un type de jugement qui, plus tard, à l'adolescence, engendrera des problèmes dont la gravité conduira parfois au suicide.... Evidemment je tombe dans l'extrême.

Bref à mon avis, vous devriez éviter une telle publicité homophobe pour votre région. Habitant actuellement à Lausanne, je pensais peut-être déménager prochainement à Yverdon. Là c'est certain, jamais je ne viendrai habiter dans une région homophobe.

En espérant que les parents ayant demandés d'enlever l'affiche n'aient jamais des enfants homosexuels !

Avec mes respectueuses salutations,

Et c'est signé Nicolas SCIBOZ.

Et voici la réponse que je lui ai adressée :

Cher Monsieur,

De retour de vacances, je trouve votre courriel dont j'apprécie beaucoup et la pertinence et le ton. J'espère que vous me pardonneriez d'avoir ainsi tardé à vous répondre.

Comme vous le savez sans doute, le pouvoir d'un président de Conseil Communal est bien limité puisque, sauf procédure compliquée et jamais utilisée dans les faits, il ne lui est pas possible d'intervenir sur le fond des débats. Et je vous assure que c'est quelques fois assez difficile, voire pénible... En l'occurrence, cela l'a été.

Ayant moi-même connu quelques hésitations sur la nature de ma sexualité dans un temps où les esprits étaient moins ouverts qu'aujourd'hui, et surtout, ayant perdu bien des amis et amies des suites de cette terrifiante maladie, je trouve cette campagne bienvenue alors qu'une insidieuse banalisation nous menace tous et particulièrement les jeunes que les braves "mamans" qui sont intervenues souhaitent protéger.

Yverdon-les-Bains est une ville multiculturelle et attachée à cette diversité qu'elle voit comme un atout, et entend le rester. Parmi cette diversité, il existe aussi des esprits conservateurs, effrayés par tout ce qui paraît sortir de la fameuse "norme", esprits dont il faut bien, également, tenir compte.

Certainement qu'il existe, dans notre ville également, des hommes et des femmes homophobes. De là à penser que toute la ville l'est, il faudrait risquer une de ces généralisations que condamnent à juste titre toutes celles et ceux qui se sentent appartenir à une minorité.

Les gays ont fait, depuis peu à l'échelle de l'évolution des mentalités, un excellent travail pour leur reconnaissance, leur intégration et une dédramatisation de leur nature. Et ce travail, je puis vous l'assurer, a porté ses fruits à Yverdon-les-Bains aussi bien qu'à Lausanne.

Mais vous avez raison, de telles attitudes méritent qu'on s'en inquiète et que l'on tente d'expliquer aux personnes impliquées qu'elles font fausse route, peut-être...

La seule chose que je puisse vous proposer de faire sous ma casquette présidentielle est de donner lecture au Conseil, jeudi prochain de votre courriel et de ma réponse. Les Conseils Communaux sont retransmis sur la chaîne locale et bénéficient ainsi d'une large audience. Je trouve personnellement que votre intervention la mérite et je sollicite donc votre accord sur ce point.

En vous remerciant par avance pour votre réponse et en vous invitant à reconsidérer votre jugement et votre décision de ne pas rejoindre le rang nombreux de nos concitoyens ouverts et tolérants, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de ma plus parfaite considération.

Monsieur SCIBOZ m'ayant autorisé à vous donner lecture de son courriel et de ma réponse et m'en étant acquitté, je prie Canal NV de retirer le logo rouge ou rose.

(Applaudissements)

* * * * *

Je passe au détail du point 8 de notre ordre du jour, dans lequel nous entendrons tout d'abord les interventions qui n'ont pas pu avoir lieu la dernière fois.

- Un postulat de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT
- Une motion de Madame la Conseillère Christiane LAYAZ
- Des questions et une motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI
- Une question de Madame la Conseillère Laurence BALET
- Une question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Trois questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE
- Une interpellation de Madame la Conseillère Soufia FEKIH
- Une question de Monsieur le Conseiller Alain ANGELOZ
- Une interpellation de Madame la Conseillère Magrieta DONKER
- Deux interventions de Madame la Conseillère Gloria CAPT
- Un postulat de Madame la Conseillère Hélène GRAND

Vous voyez que nous n'allons pas manquer de travail ce soir, malgré l'ordre du jour quelque peu maigrelet !

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Monsieur le Président :**

Nous prenons acte de la Communication C/8. Monsieur le Syndic, la Municipalité a-t-elle d'autres communications à faire à ce Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic.

5. PRÉAVIS NO 07/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 960'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA 5ÈME ÉTAPE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DE LA RUE LÉON-JAQUIER. (MONSIEUR YVAN GINDROZ, RAPPORTEUR)

Monsieur le Président :

J'appelle, en remplacement de Monsieur Yvan GINDROZ, rapporteur prévu et excusé ce soir, Monsieur Alain ANGELOZ, qui nous lira les conclusions de son rapport.

Monsieur Alain ANGELOZ :

Je me dois tout d'abord de rectifier le début du rapport, sur lequel il est indiqué que la Commission s'est réunie le 12 avril, ce qui n'était pas le cas puisque nous nous sommes réunis le 26 avril.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Alain ANGELOZ ne donne ensuite lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Hélène GRAND-GREUB, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Alain ANGELOZ, Jacques FIVAZ, remplaçant André PERRET, Yvan GINDROZ, Luka RADIC, Fabien RICHARD, Jérôme WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Pascal BLUM :

J'ai une question concernant la chaufferie centralisée. On nous dit dans le rapport de la Commission que cela fera l'objet d'un rapport séparé, comme mentionné dans le préavis. Il est précisé que cela ne concerne que le chauffage des appartements et non pas l'eau sanitaire.

Or, quand je prends le préavis, à la page 2, sous « Chaufferie centralisée », on nous dit effectivement que cela va faire l'objet d'études complémentaires, notamment pour déterminer si le recours à une source d'énergie renouvelable est justifié, ce qui est certainement tout à fait souhaitable. On nous dit aussi : « ... si l'installation de capteurs solaires en complément à la production d'eau chaude serait judicieuse ». Il y a là une petite contradiction avec le rapport de la Commission et mon souci par rapport à cette installation de capteurs solaires, c'est qu'ils vont probablement venir sur le toit de l'immeuble et que cela nécessitera donc une intervention sur le bâtiment, éventuellement dans le bâtiment. Est-ce que cela a déjà été prévu dans les travaux qui ont été faits maintenant, de manière à minimiser aussi les interventions ? Puis-je avoir quelques précisions à ce sujet, soit de la Commission, soit de la Municipalité.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

L'étude qui est en cours portera à la fois sur la question de la chaufferie centralisée et sur l'opportunité de poser des panneaux solaires.

La réponse à votre seconde question est non, car il n'y a pas eu, pendant les travaux, d'éléments qui permettent d'amener les panneaux solaires au maximum de leur efficacité en prenant des mesures constructives. Au moment où les travaux ont été décidés, le problème de la chaufferie centralisée, ou de la création de chaufferie séparée, ne se posait pas encore. Je crois qu'il faut attendre l'étude et on reviendra sur ce problème devant votre Conseil à ce moment-là.

Monsieur Pascal BLUM :

Merci Monsieur le Municipal. Je trouve que c'est un peu dommage de ne pas y avoir pensé plus tôt. Je salue le fait qu'on prenne ce genre de dispositions pour utiliser des énergies renouvelables, que ce soit du bois ou du solaire, mais je trouve qu'on devrait le prévoir dans les projets. Pour une fois, ce projet n'a pas la fameuse annexe au développement durable, ce que je salue également parce qu'on verra peut-être plus tard que ce n'est pas forcément judicieux. Mais alors j'aimerais bien que de temps en temps on fasse des choses concrètes, de manière mieux planifiée dans le cadre des projets.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

J'ai trois questions concernant le point « cage d'escaliers » du rapport. Ces trois questions formant un tout, je les formulerai donc les trois à la suite.

Je cite : « Il est relevé que les normes SIA ne sont pas respectées dans les cages d'escaliers ainsi que l'absence de rambardes pour descendre aux locaux à vélos ». Je résume ensuite : « ...Il est proposé, vu leur coût, de ne pas les mettre aux normes ». Voici mes trois questions :

- Avons-nous le droit de ne pas respecter ces normes ?
- Que se passerait-il en cas d'accident, même si ce dernier est fort improbable ?
- N'est-ce pas un très mauvais signal pour le privé ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vous réponds très volontiers, Monsieur le Conseiller. La question d'application des normes SIA, s'agissant de travaux tels que ceux qui ont été entrepris, est une question limite. Il faut poser tout d'abord que les normes SIA ne sont pas des règles absolues, ce sont des normes à caractère indicatif. Ensuite, il faut savoir que ces normes évoluent et que les normes d'aujourd'hui ne sont évidemment pas celles qui prévalaient en 1954 et en 1956, lorsque ces bâtiments ont été réalisés. Les normes, à l'époque, avaient été respectées.

Est-ce qu'il fallait faire porter ces travaux sur une mise en conformité de toutes les normes les plus récentes ? J'ai posé la question au Service de l'Urbanisme et des Bâtiments et on m'a répondu que nous étions dans une situation limite, mais qu'en tout cas, en ce qui concerne les vitrages – je pense que vous y viendrez tout à l'heure, puisque dans le cadre du rapport de la Commission, vous y faites allusion – cela n'était pas indispensable. En effet, les travaux qui ont été effectués ne touchaient pas les cages d'escaliers et par conséquent, il n'y avait aucune raison de modifier des éléments constructifs non touchés par les réfections.

Je peux vous donner une réponse de Normand en vous disant qu'on aurait pu, pour certains des travaux, actualiser les exigences qui sont posées par les normes les plus récentes. On n'y était pas obligé et là où les travaux n'étaient pas réalisés, il n'y avait aucune raison de modifier la situation.

Cela dit, URBAT vous propose une solution qui est particulièrement sage, puisque pour les éléments qui ne sont pas conformes aux normes, on a prévu au plan des investissements Fr. 750'000.- pour 2008, Fr. 800'000.- pour 2009. On va en effet procéder à la réfection des façades. A ces occasions, en 2008 et en 2009, on pourra englober ces mises en conformité.

S'agissant des barrières dans les escaliers qui mènent au sous-sol où il y a des vélos et des poussettes, les travaux seront entrepris très prochainement.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Je remercie Monsieur le Municipal de ces réponses.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 7 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 960'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les travaux de la 5^{ème} étape de réfection des bâtiments de la rue Léon-Jaquier (bâtiments n° 9 et n° 11) ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et amortie en 30 ans au plus. La dépense sera imputée au compte n° 3362 "HLM Léon-Jaquier 9-11, 5^{ème} étape".

6. PRÉAVIS NO 10/07 UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 400'000.- POUR LA RESTRUCTURATION DE LA TÉLÉCOMMANDE CENTRALISÉE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU SERVICE DES ÉNERGIES (MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR)
--

Monsieur le Président :

Je remercie Monsieur Jean-David CHAPUIS de nous lire l'entier de son rapport, tous les Conseillers l'ayant reçu un chouia tardivement.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Joëlle MONNIN, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Nunzio INDULSI, Jean-Louis KLAUS, Olivier MAIBACH, Christian PAULI, Jean-Marc PERNET, Jean-Louis VIAL.

Lecture *in extenso* du rapport.

Lors de cette lecture, Monsieur Jean-David CHAPUIS apporte la correction suivante :

- L'ancienne télécommande ne date pas de 1976, comme mentionné dans le rapport, mais bien de 1985.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Mon intervention concerne plutôt la grille d'évaluation qui est annexée au préavis. Je dois dire que nous atteignons des sommets d'absurdité avec cette grille d'évaluation. Je donnerai pour exemple et peut-être pour le public que cette grille comporte 71 questions. Les réponses pour 64 des questions sont neutres et sept sont positives et la grille d'évaluation est censée être positive.

Je trouve que ces grilles d'évaluation posent des questions qui ne sont pas toujours adaptées au projet et celles-ci étaient censées – je cite le courrier qui nous avait été envoyé – « ... concrétiser les objectifs du développement durable, elle devrait être un outil qualitatif et pragmatique ». Or, je constate qu'elle ne l'est pas, car chaque fois que l'on regarde ces grilles, on se pose plus de questions qu'on obtient de réponses sur la qualité du projet.

Je demande donc à la Municipalité ce qu'il en est, est-ce qu'il n'est pas le moment de faire un bilan de ces grilles. Il y a plus d'une année qu'on les fait et je crois savoir qu'elles sont faites par les services qui préparent le préavis et je ne trouve pas cela très judicieux. Nous avons une déléguée à l'Agenda 21 ; n'est-il pas le moment de lui soumettre cette question et d'essayer d'être un peu plus efficace et d'avoir des objectifs clairs quant au développement durable ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Madame la Conseillère, la Municipalité vous donne raison, car pas plus tard que cet après-midi, elle s'est posée un certain nombre de questions quant à cet outil.

Je vais peut-être faire brièvement un petit historique de cette grille d'évaluation qui, vous vous en souvenez, est l'émanation de l'Agenda 21.

Nous avons mis au point ce document dans le cadre d'un groupe de travail. Nous nous sommes appuyés sur des compétences extérieures et bien évidemment lorsqu'on met en place un nouvel outil, force est de constater qu'il a quelquefois des maladies d'enfance et c'est le cas ; j'en cite quelques-unes.

Tout d'abord, par souci d'objectivité, cette grille devrait être remplie très tôt, je dirais même au départ de l'initiative d'un projet, dans le cadre d'un service communal. Ceci pour donner des orientations et amener peut-être la Municipalité à renoncer à investir du temps et des études dans un projet. Or, nous avons constaté que cette grille est remplie très souvent au moment où nous devons l'annexer au rapport.

Ensuite de cela, on doit se demander qui remplit cette grille. Cela devrait être quelqu'un d'indépendant ou qui n'est pas impliqué directement dans le dossier, par exemple Madame la déléguée à l'Agenda 21. Là également, il y a des éléments à reprendre.

Il est vrai aussi qu'assez souvent, les projets qui vous sont soumis sont très techniques, sont incontournables ; il s'agit de remplacer un transformateur électrique ou d'équiper un nouveau quartier avec un transformateur électrique. Là également, la pertinence de la grille est discutable.

Donc, dans sa grande sagesse, la Municipalité a décidé de reprendre le contenu de cette grille, d'en réétudier la pertinence et de la faire remplir par des personnes qui ont peut-être plus de recul par rapport au projet.

Je rappelle également que celle-ci vous avait été présentée dans le cadre d'une séance de présentation où - était-ce peut-être une belle soirée - votre participation était assez faible. Néanmoins, je crois que c'est surtout les premiers propos que je viens de vous citer qui sont importants.

Voilà Madame la Conseillère ce que je souhaitais vous apporter au nom de la Municipalité.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous remercie Monsieur le Syndic pour votre réponse. Je suis très heureuse que vous revoyiez la chose.

Ce que je trouvais important, si on fait une grille en amont, c'est d'avoir des objectifs clairs qu'on veut atteindre, afin de savoir, dans la grille, à combien de pourcents on les atteint ou pas.

Madame Aude BRIAND :

Je me permets d'intervenir au sujet du vœu émis par la Commission, en ce qui concerne l'éventuelle coupure de courant entre 11h et midi dans les buanderies des nouvelles constructions de la Ville.

A mon sens, cette proposition est aberrante, car d'une part, celle-ci est contraire aux dispositions légales en vigueur, me semble-t-il, et d'autre part n'avez-vous pas pensé aux personnes n'ayant la possibilité d'utiliser que ce créneau horaire. Vous le savez, Il n'est jamais bon d'être trop restrictif dans ce domaine, car les locataires pourraient installer des machines à laver dans leur logement, bien que je pense que cela soit interdit et là, je ne vous parle pas de la surconsommation d'énergie. Je vous remercie d'avance de prendre mes remarques en considération.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Pour vous rassurer, Madame la Conseillère, la Municipalité a discuté de ce vœu aujourd'hui en séance et est arrivée aux mêmes conclusions que les vôtres, pas forcément sur la partie légale, mais elle s'est basée sur deux arguments principaux.

Le premier étant effectivement que dans des locatifs avec de nombreux appartements, les passages à la machine à laver étaient réglés selon un timing très précis et qu'on visait à péjorer la situation des personnes qui résidaient dans ces lieux, avec des horaires de machines à laver trop réduits.

La deuxième option qui, dans le cadre de la Municipalité, nous a fait pencher pour un refus de ce vœu, c'est que nous instituerions *de facto* inégalité de traitement entre ceux qui habitent un quartier où ces normes ne sont pas instituées et d'autres quartiers, les nouveaux quartiers, dans lesquels elles le seraient.

Madame Aude BRIAND :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

Monsieur Pascal BLUM :

Maintenant qu'on a fait table rase en enlevant la grille des préavis et en renonçant à ce vœu qui effectivement paraissait un petit peu aberrant, on pourrait peut-être venir avec des propositions concrètes, tel que je l'ai fait avant.

Je comprends tout à fait qu'il y a un problème de consommation de pointe dans la période entre 11 heures et midi. Il y a certainement des problèmes de consommation des appareils électriques des buanderies, pas seulement dans les nouvelles constructions, mais justement dans les constructions existantes, où on peut avoir des machines qui ont 10 ou 15 ans et on ne les a pas changées, parce qu'elles fonctionnent toujours.

J'incite plutôt la Municipalité à trouver une solution pour promouvoir le changement des machines qui consomment énormément, d'une part d'eau, d'autre part d'électricité. Au changement de ces machines, notamment dans les bâtiments existants, il y aurait lieu de trouver un moyen, qui serait probablement une incitation financière.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je veux quand même répondre par rapport au vœu de la Commission.

Lorsqu'on a déterminé qu'il s'agissait seulement des bâtiments neufs, c'était par rapport à l'investissement que cela aurait coûté d'équiper tous les bâtiments de la Ville avec une télécommande spéciale pour couper le courant des buanderies.

L'autre problème de gestion du temps est que si les locataires n'ont qu'une demi-journée toutes les deux semaines, ce n'est quand même pas du ressort de la Municipalité. Ce sont les gérances qui doivent adapter le fonctionnement de leurs immeubles par rapport aux locataires.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 10 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 400'000.- est accordé à la Municipalité pour la restructuration de la télécommande centralisée du réseau électrique du Service des énergies.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4148 « Télécommande électrique SEY » et amortie en 10 ans.

7. PÉTITION DÉPOSÉE PAR LA FAMILLE BROQUET NANÇOZ AV. DES 4-MARRONNIERS 18, 1400 YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES ENFANTS AUX ABORDS DES ÉCOLES DES 4-MARRONNIERS. (MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Conformément à l'article 70 de notre règlement, je vous rappelle qu'une pétition peut être, après examen par une commission, soit prise en considération, soit pas prise en considération et donc être classée. En l'occurrence, la renvoyer à la Municipalité équivaut à la prendre en considération.

Monsieur André PERRET :

Cette pétition est rédigée en termes qui ne sont pas du tout inconvenants. Elle touche un problème qui manifestement concerne un certain nombre de parents qui ont des enfants petits ; donc, il paraît normal que nous la prenions en considération.

Par contre, j'aimerais une petite modification de vote, soit une modification de la proposition de la Commission, à savoir qu'« à l'unanimité de ses membres, elle propose au Conseil communal de la renvoyer à la Municipalité ». Je n'aimerais pas qu'on dise : « en invitant cette dernière à l'intégrer au programme d'agglomération actuellement à l'étude » ; je ne sais pas si elle a à être intégrée dans cette étude-là, mais simplement : « ... de la renvoyer à la Municipalité comme objet de sa compétence », parce que c'est manifestement une pétition qui est de la compétence de la Municipalité.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

Je vous parle d'un temps que beaucoup d'entre vous ne peuvent pas se souvenir. En effet, en automne 1990, la rue des 4-Marronniers a été fermée pour exécuter les travaux des SI, qui ont abouti au printemps 1991. Pendant quatre ans, rien n'a bougé à cause des recours et décisions du Tribunal. Les travaux ont repris en 1995 et la rue a été ouverte à nouveau en 1996. La phase finale, soit le revêtement, a été exécuté en 1997.

Pendant ces années, la fermeture de cette rue de transit a provoqué la colère et l'hilarité de toute la région, parce que cette durée a été vraiment ridicule. Maintenant que l'A1 est ouverte, le trafic a fortement baissé et l'utilisation de cette rue de transit est tout à fait normale. Pourquoi fermer cette rue plutôt qu'une autre ? Cette demande est vraiment égoïste. C'est pourquoi le bon sens me dit de vous demander de classer cette pétition considérée comme non recevable. Je vous remercie de votre attention.

Madame Madeleine LECHMANN :

En tant que membre de la commission des pétitions, je me permets de préciser certains points concernant la réunion du 8 mai, jour où la commission des pétitions a siégé. Le rapport m'étant parvenu tardivement, je n'ai pu prendre contact avec son auteur. Il me paraît donc important de reprendre certains points, je cite :

- « *Les possibilités sont limitées* ». No comment !

Ensuite :

- Je cite : « *30 km/h : Les 4-Marronniers ne sont pas un quartier résidentiel et l'avenue est une route de transit.* »

Est-ce un privilège des quartiers dits « résidentiels » d'avoir une modération du trafic, de vivre avec moins de bruit et avec plus de sécurité ?

Je continue....

- Je cite : « *Modérateurs : Ils avaient été refusés par les tribunaux et ce refus avait été admis pas l'Association de quartier.* »

Il s'agit plus précisément du tribunal administratif et d'un jugement de 1994 ! Et la situation a beaucoup changé en 13 ans !

Un peu plus loin nous lisons :

- Je cite : « *Transfert Cordey Qu'en diraient les résidents de cette rue ?* »

Se pencher uniquement sur « les 4-Marronniers » n'est pas la solution. Mais il serait par exemple envisageable d'introduire également une zone 30 dans cette rue Cordey ou de déclarer les deux rues « à sens unique ».

Enfin :

- Je cite : « *Etude de trafic : Une telle étude peut être réalisée, mais qu'amènera-t-elle comme solution concrète si ce n'est qu'un simple constat ?* »

Et là, l'auteur du rapport montre visiblement peu d'enthousiasme et peu de compassion pour la demande des 52 pétitionnaires...

Monsieur CARRARD nous a informé lors de cette séance que le dernier « comptage » dans cette rue avait été fait en 2001 ; ça date !

Depuis que l'autoroute Yverdon – Berne est ouverte, le trafic a passablement augmenté, et notamment dans ces rues. Un comptage s'impose afin de voir et prévoir plus clairement vers quoi la ville d'Yverdon se dirige du point de vue de la mobilité.

A vrai dire, je suis étonnée que cela n'ait pas été fait afin de pouvoir soumettre à la Confédération un concept basé sur des données précises et mises à jour dans le cadre du projet d'agglomération.

Je tiens à rappeler comme petit historique que :

- Depuis le 01.01.02 la création de « zones 30 » a été facilitée, suite à la votation populaire en 2001.
- Beaucoup de villes et de communes ont profité et profitent encore de cette facilité d'installer des « zones 30 ».

Pour finir, permettez-moi, de vous citer comme bel exemple la commune de Könitz /Berne avec 38'192 habitants, où une route cantonale avec 20'000 véhicules par jour (bus, camion, vélos, piétons) a été transformée depuis 2 ans en « zone 30 ».

Et si Yverdon devenait un jour « ville modèle en Suisse romande pour sa gestion du trafic » ... Alors là, on inviterait Monsieur SEIDLITZ de Lille, pour faire la fête !

J'invite donc la Municipalité à entreprendre des démarches pour qu'un concept global en matière de circulation soit rapidement élaboré et que des solutions puissent être trouvées pour ce nœud cornélien qu'est le quartier des 4-Marronniers.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Je suis directement mis en cause, alors je tiens tout de même à répondre.

Cette Commission s'est réunie le 8 mai ; j'ai fait le rapport le 9 et l'ai envoyé le même jour à tous les membres de la Commission. A la fin de notre discussion du 8 mai, j'avais informé les membres de la Commission que je l'envoyais par mail. Tout le monde a été d'accord. J'ai informé les membres qu'ils devaient me répondre ; j'ai attendu une semaine et j'ai pris en considération ceux qui m'avaient répondu.

Je crois qu'il est tout de même un peu déplacé, durant une séance de Conseil, de refaire les critiques sur le rapport, alors qu'on n'en n'a pas fait avant et que j'ai attendu sept jours. Je trouve que ce n'est pas honnête et qu'à ce moment-là, je crois que plus personne ne voudra être rapporteur !

Deuxième chose, cette Commission des pétitions n'est pas là pour proposer des solutions. Elle peut en discuter et je crois qu'il y en a une quelques unes qui ont été discutées. Elle est là pour statuer en premier lieu si une pétition est à classer ou si elle est à donner à la Municipalité pour qu'elle y fasse suite. Je ne crois pas qu'il est normal qu'ici au Conseil il soit procédé ainsi, ou alors tous les commissaires peuvent se relever et redire tous leurs arguments.

Le rapport est un résumé, il amène les conclusions et j'invite les commissaires à me donner leurs remarques, mais avant. Ce n'est pas ici que je vais refaire ce rapport.

(Applaudissements)

Madame Madeleine LECHMANN :

Je tiens juste à préciser que je ne l'ai pas reçu, ni par mail, ni dans ma boîte postale.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

En tant qu'habitant de la rue Cordey, j'espère qu'on ne va pas rouvrir cette guerre entre les habitants de la rue Cordey et les habitants de la rue incriminée. Je pense qu'il y a un gros travail qui a été fait, des solutions ont été trouvées, qui me semblent acceptables pour les différents partis et j'espère que vous allez classer cette pétition.

Madame Christine NIGGELER :

Je me permettrai de soutenir la démarche de Madame LECHMANN, en disant qu'entre le 8 mai et le 8 juin, on peut avoir toutes sortes d'informations supplémentaires, qui font que le dossier évolue.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais informer votre Conseil et Madame LECHMANN en particulier que dans le cadre du projet d'agglomération, en cours d'étude, les problèmes que vous avez évoqués sont étudiés avec beaucoup de sérieux et surtout avec des propositions fort intéressantes. D'ailleurs, vous aurez l'occasion de prendre connaissance de l'état de ces études sur le projet d'agglomération le 20 juin prochain en soirée à la Marive ; une invitation vous sera adressée à cet effet tout prochainement, pour que nous puissions vous présenter notamment tout le volet « mobilité », lié à cette étude du projet d'agglomération.

Je crois que ce soir, la Municipalité s'en remettra à la décision de votre Conseil, elle est bien sûr au service de votre Conseil, mais je tenais à préciser qu'elle a engagé ces études et si, contre toute attente, elle doit prendre en compte cette pétition, eh bien elle fera son travail dans le cadre de cette étude.

Monsieur Stéphane BALET :

Je voulais déjà soutenir le Président de la Commission, commission à laquelle j'ai participé. J'estime que le rapport nous est parvenu suffisamment tôt pour pouvoir se prononcer, c'est un premier point. Je crois qu'il l'a bien souligné en disant que le rôle de la Commission était de savoir si oui ou non on vous proposait de classer purement cette pétition, ou de la renvoyer à la Municipalité, ce qu'on vous propose.

Je pense que c'est assez clairement décrit pourquoi on vous propose de la renvoyer pour en tenir compte dans l'étude d'agglomération. Cela me paraît être un excellent compromis. L'affaire des 4-Marronniers est une pénible affaire, je crois que personne n'a envie que cette affaire soit rouverte, en tout cas sous la forme dans laquelle elle a été réglée précédemment. Par contre, on ne peut pas non plus répondre à des habitants d'Yverdon que leur préoccupation par rapport à la sécurité de leurs enfants n'est pas légitime. Je ne vois pas pourquoi on la classerait ainsi sans suite.

Donc, la proposition que la Commission vous fait paraît tout à fait être un bon compromis, elle est de bon ton, je vous incite à la prendre en compte, à la renvoyer à la Municipalité, en lui demandant d'en tenir compte dans le projet d'agglomération, ce qu'elle fera j'en suis sûr.

Monsieur le Président :

La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder... et c'est ici que les Athéniens s'atteignent ! Car nous avons une proposition de classement, une proposition de prise en considération et une proposition d'amendement du texte du rapporteur.

En fait, si on s'en réfère à notre règlement, d'une manière assez simple, il s'agit simplement de voter sur la prise en considération ou non de cette pétition et c'est ce que nous allons faire. Nous allons considérer, si vous le voulez bien Monsieur le rapporteur, que votre vœu, qui je le crois, Monsieur le Syndic en a attesté, a été entendu par la Municipalité, soit pris en considération. Ainsi, nous pouvons, j'imagine, concilier tout le monde... Monsieur PERRET ?

Monsieur André PERRET :

Si on s'arrête simplement à la renvoyer à la Municipalité, pour moi ça me suffit ; je ne veux pas que l'on donne à la Municipalité la règle à suivre pour traiter cette pétition. C'est de sa compétence et nous n'avons pas besoin d'aller jusqu'à cette précision-là.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Je crois que le vœu que nous exprimons a été entendu et il n'y a donc aucun problème si on s'arrête là.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le rapporteur. Nous allons donc voter sur la proposition de la Commission qui est de prendre en considération cette pétition.

Résultat du vote : A une évidente majorité, avec quelques abstentions, **cette pétition est renvoyée à la Municipalité pour suite à donner.**

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Postulat de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT (Demande d'un terrain de jeu dans le quartier Général-Guisan, rue de la Paix, rue des Charmilles)**

En effet, les beaux jours étant de retour, force est de constater que les enfants ont retrouvé la joie et le plaisir de jouer en plein air, soit au foot, au basket etc. Tant mieux me direz-vous. Oui, mais à quel prix ? En effet, où nos chères têtes blondes peuvent-elles le faire ? C'est là précisément la question qui m'interpelle.

Je m'explique : les constructions HLM anciennes situées aux rues de la Paix, du Général-Guisan et des Charmilles font toutes mention d'interdiction de jeux de ballons, alors où jouent-ils ? Sur la route ! La situation ne va pas en s'arrangeant car les petits deviennent grands et ce sont toujours plus d'enfants qui se retrouvent à cet endroit.

Un complexe de cinq immeubles supplémentaires en fin de construction, va encore augmenter le nombre d'enfants dans le quartier. Très bien me direz-vous ; oui, eux auront la chance d'avoir une place de jeux avec un petit terrain, mais qui sera bien entendu réservé aux locataires des immeubles concernés.

Le terrain des Vuagères n'est pas loin, en effet, mais là, le problème est que les détenteurs de chiens pas toujours disciplinés les laissent faire leurs besoins sur le terrain, alors pour eux se rouler dans les excréments n'est pas très reluisant.

Nous avons toujours le terrain situé entre l'Avenue Général-Guisan 19 et 29, ne serait-il pas possible de l'acquérir si ce dernier n'appartient pas à la commune et d'en faire un petit terrain comme celui du Quartier des Cygnes juste à côté de la Brigade du Lac ? Les enfants du quartier ne vous en seraient que reconnaissants.

Je demande que ce postulat soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport, ceci dans un très bref délai.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion sur ce postulat. La parole n'est pas demandée... est-ce que vous auriez une formule concise pour désigner ce postulat, Madame la Conseillère ?

Madame Chantal GUIBERT :

... Demande d'un terrain de jeux.

La parole n'est pas demandée et il est passé au vote.

Résultat du vote : À une évidente majorité, **ce postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité.**

* * * * *

Motion de Madame la Conseillère Christiane LAYAZ (Demande d'étude au sujet du logement social à Yverdon-les-Bains)

Etat des lieux :

Les deuxièmes Etats généraux du logement, organisés le 20 avril dernier, ont esquissé les défis qu'il conviendra de relever ces prochaines années, en raison du développement économique et démographique du Nord vaudois.

Cela étant, il convient aussi de prendre acte des besoins des habitants les moins bien lotis. Certes, l'offre de logements à loyers modérés s'est améliorée ces dernières années. Elle est encore malheureusement nettement insuffisante. Il faut savoir que les personnes économiquement faibles, les familles nombreuses, endettées, monoparentales, non francophones, les personnes âgées ou à mobilité réduite ont encore souvent beaucoup trop de peine à trouver un logement et les listes d'attente sont longues.

Quelques problèmes des maîtres d'ouvrage d'utilité publique :

Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique ont pour tâche essentielle de créer et de gérer des logements et bénéficient du soutien financier du canton et de la commune, conformément aux dispositions légales vaudoises. Toutefois, les problèmes de financement et plus précisément ceux des fonds propres nécessaires pour acquérir un terrain ou financer les 10% minimum à l'élaboration d'un projet freinent ou rendent très souvent une réalisation impossible.

La libération de parts sociales obligatoires pour l'obtention d'un logement au sein d'une coopérative d'habitation est souvent très difficile à assumer pour les petits budgets des familles ou personnes modestes. Une garantie de loyer sous forme de cautionnement n'entre pas en ligne de compte dans le système coopératif.

D'autres problèmes surgissent par la suite. En effet, les maîtres de l'ouvrage d'utilité publique sont souvent confrontés à des problèmes sociaux et se rendent compte qu'il ne suffit plus de proposer et de gérer des logements, mais qu'il faut y associer une gestion sociale et qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter de ces tâches toujours plus exigeantes. Un soutien de la commune assurant conseils et accompagnement leur permettrait d'accueillir davantage de familles ou personnes particulièrement fragiles.

Politique du logement social à Yverdon-les-Bains :

Premièrement : Poursuivre la construction de logements à loyers modérés communaux ou en partenariat avec des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, car le parc actuel est insuffisant.

Deuxièmement : Encourager la réalisation de logements pour les personnes âgées en ville, offrant à ces dernières la possibilité de rester autonomes sans être isolées aussi longtemps que possible et cela permettrait d'économiser les coûts d'une prise en charge prématurée par un EMS. Une motion déposée le 7 février 1991 par l'actuelle motionnaire demandait déjà l'étude de la réalisation en ville de logements autonomes, non médicalisés, à l'intention des personnes âgées, Malheureusement, cette motion n'a, à ce jour, pas reçu de réponse satisfaisante. De plus, les personnes à mobilité réduite devraient pouvoir mener une vie autonome aussi longtemps que possible et trouver, elles aussi, un logement en ville - je précise bien en ville - à un prix abordable et adapté à leurs besoins.

Cela étant, nous invitons la Municipalité à présenter au Conseil communal une étude circonstanciée sur les problèmes soulevés par cette motion et en plus, d'explorer les domaines et formes de coopération possibles avec les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, telles que coopératives ou fondations.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je voudrais porter à votre connaissance les démarches qui ont été entreprises par la Municipalité lors de la législature précédente. Ces démarches ont porté sur l'étude de la création d'une Fondation qui aurait pu réunir l'actuel patrimoine immobilier à logements modérés en mains de la Commune, de façon à pouvoir disposer de moyens nécessaires pour aller dans le sens de la motion de Madame la Conseillère LAYAZ. Ce travail avait été fait très consciencieusement ; nous nous étions approchés de maîtres d'ouvrages publics à Lausanne notamment, et d'une Association dont j'ai oublié le nom, mais qui s'occupe de la promotion de ce type de logement.

Avant de présenter ce projet, la Municipalité avait procédé à un sondage dans tous les groupes politiques au sein de la Ville. Elle avait constaté que si la démarche était intéressante, elle conduisait à une perte de maîtrise du contrôle de ce patrimoine par votre Conseil. Ce principe de créer une Fondation avait donc été écarté par la Municipalité. Tout ceci pour vous dire que celle-ci est tout à fait consciente des problèmes que vous évoquez, Madame la Conseillère. C'est effectivement une réalité ; vous avez cité différentes catégories de la population. On peut aussi citer la catégorie des très jeunes, qui entrent en emploi, et qui très souvent n'ont peut-être pas des salaires qui leur permettent de financer un loyer usuel.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce que je souhaitais vous communiquer.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Est-ce que la Municipalité, par rapport à la motion, a une position à donner ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai omis de conclure en vous disant que dans la continuité de ces réflexions antérieures, il est donc tout à fait logique que la Municipalité entre en matière et prenne en considération cette motion, si tel est votre désir.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Conformément à l'article 64, et pour autant que plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons donc passer directement au vote pour la prise en considération de cette motion et le renvoi à la Municipalité, comme elle le souhaite.

Dans le cas où vous refuseriez ce fait, je vous rappelle qu'un cinquième des membres pourrait alors demander qu'elle soit renvoyée à une Commission.

Résultat du vote : À une très évidente majorité, cette motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité pour suite à donner.

* * * * *

Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI (Problèmes de conduites à la rue des Foulques)

La rue des Foulques, que je connais bien pour l'habiter presque depuis le début de sa création, a une vingtaine d'années d'existence.

Elle a néanmoins déjà subi des ruptures de canalisations des eaux, au moins à 5 reprises, dont une depuis le dernier Conseil. Ces ruptures sont de plus en plus fréquentes ; elles suivent et avancent irrémédiablement le long de la rue. Bien que les interventions des services communaux ou des entreprises mandatées soient rapides et efficaces, on est en droit de se demander, la vétusté des installations étant à exclure, quelles sont les causes de ces accidents multiples ? Les explications glanées auprès des services ou des divers intervenants lors des réparations sont variables... :

- affaissement du terrain
- défectuosité des tuyaux
- courants vagabonds...

Rien n'est clair, mais tous sont unanimes à dire que le problème persiste, et que les ruptures des tuyaux vont continuer.

Une situation analogue semble être vécue au quartier de la Villette.

J'aimerais dès lors que la Municipalité informe ce Conseil sur les points suivants :

- quelles sont les causes réelles de l'usure anormale des conduites d'eau ?
- y a-t-il un moyen de les enrayer ?
- combien coûte chaque intervention ?
- ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir à une solution globale que de réparer au coup par coup ?
- à qui incomberont les frais de réparation lorsque le problème atteindra le domaine privé (une partie des rues ne sont pas communales) ?

Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

La rue des Foulques a effectivement été équipée en 1987 avec de la fonte ductile Von Roll, fonte ductile qui semble avoir quelques problèmes. Dix ans après les premières fuites, le Service a effectué quelques études, en collaboration avec le laboratoire Von Roll, pour déterminer les raisons de ces fuites. Les études portaient sur deux points, tout d'abord :

- Est-ce qu'il y a réellement des courants vagabonds, c'est-à-dire des courants électriques qui induisent de la corrosion sur les conduites ?
- Y a-t-il des moyens de mettre une protection cathodique qui protège les conduites des courants vagabonds.

Le laboratoire Von Roll est arrivé à deux conclusions. Il y avait effectivement des courants vagabonds et il n'était pas possible de mettre une protection cathodique. La deuxième conclusion – on pouvait s'y attendre – c'est que ce n'était absolument pas la qualité de la fonte qui était en cause, mais bien une situation régionale particulière.

Nous en sommes restés là pour l'instant. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à chaque intervention du Service, ce dernier réfléchit de quelle manière on peut améliorer la situation. On doit toujours se poser la question, lorsqu'une fuite se produit, de savoir si c'est une fuite qui paraît normale parce que la conduite est en bout de vie ou est-ce que c'est quelque chose d'un peu anormal, ce qui semble être le cas ici.

Lors de la dernière réparation, le Service a mis une canalisation en plastique, de façon à casser l'effet des courants vagabonds. On avait l'impression que de cette manière-là, les fuites cesseraient, ce qui n'a visiblement pas été le cas, puisqu'il y a à nouveau eu une série de fuites dernièrement aux Foulques.

On se demande si la qualité des remblais autour des canalisations n'est pas également mise en cause pour attaquer ces conduites en fonte. Ce qu'il faut savoir, c'est que toutes les conduites qui se trouvent dans le domaine privé ne sont pas en fonte, mais sont en acier et visiblement, on n'a pas de problème avec ces conduites-là. Je ne peux pas vous garantir qu'il n'y aura pas de fuites sur le domaine privé, mais ce n'est pas le même matériau que celui qui est utilisé pour les conduites du domaine public.

Pour répondre à votre question, s'il y a une fuite dans le domaine privé, c'est les privés qui paient, ce qui paraît assez normal.

Concernant les mesures à prendre pour la suite, chaque habitant de la Ville aimerait que sa rue soit rénovée en permanence, que les conduites soient toujours idéalement réparées et qu'il n'y ait pas de fuite. Nous travaillons à éviter au maximum les fuites et nous essayons, au cas par cas, de voir si effectivement nous pouvons parier sur des fuites prochaines – je ne suis pas aussi pessimiste que ce que vous semblez dire dans votre question – et nous devons aussi savoir si une réparation est possible rapidement. C'est le cas à la rue de la Villette, où nous nous sommes rendus compte que nous avons une fuite avec une conduite qui s'était fendue sur plusieurs mètres et là, nous avons jugé utile, vu la configuration locale - un bout droit relativement simple - de remplacer sur un plus long trajet. Vous allez vraisemblablement avoir au Conseil communal, un préavis qui traitera de ce problème-là.

Pour ce qui est du remplacement des équipements, les rues ont un ordre de priorité, établi selon leur ancienneté et le nombre de fuites et si les récentes fuites aux Foulques ont permis à ce quartier de gagner quelques rangs, il ne reste encore pas tout à fait dans le topten, vu qu'on a des régions comme l'Indépendance, les Petites Roches, où on a cinq fuites par année et où l'on doit absolument intervenir.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous remercie Monsieur le Municipal pour ces réponses. J'aurais quand même deux petites remarques.

La première c'est que mon souci n'est pas que nous ayons des conduites toutes neuves, toutes belles et que nous ne soyons pas dérangés, mon souci est que le denier public est utilisé à tort. Je vous demandais combien coûtent les interventions et vous ne m'avez d'ailleurs pas répondu, car je voulais savoir si cela coûtait plus cher d'intervenir dix fois, que de revoir le problème d'une manière globale.

Nous vivons dans un quartier tout à fait bucolique ; les problèmes de fuites d'eau, ça anime, ça rapproche, ce n'est pas un souci !

L'autre élément que je voulais relever, c'est lorsque je parle du domaine privé, je ne parle pas du domaine privé de chacun, c'est-à-dire pas de la conduite principale, jusqu'aux maisons individuelles, mais les rues n'ont pas été rachetées dans leur entier par la Commune ; nous avons dû négocier et une partie des rues est restée propriété de l'association de quartier.

Je ne suis pas très sûre de votre affirmation, sur le fait qu'elles sont équipées de manière différente ; ce serait bien de le vérifier et de regarder avec l'association de quartier, si jamais vous aviez besoin d'un petit bout d'histoire en plus.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Rapidement pour répondre à ces deux questions, je peux vous dire que lorsque nous faisons des interventions lourdes pour remplacer des équipements dans une rue, il faut un minimum de temps pour préparer les plans, préparer les chantiers pour que les équipes soient disponibles ; ce n'est pas possible de le faire au pied levé. On a, au sein de la Municipalité, un plan d'investissement et on se doit de le respecter de la manière la plus exacte possible.

D'autre part et surtout, les différents quartiers sont inégaux dans leur complexité au niveau des infrastructures souterraines. Ce qui fait que ce qui était possible à la Villette, parce qu'on avait un bout droit facile à changer, n'est pas possible dans le cas des Foulques.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les fuites coûtent cher, c'est vrai. Si on a 10, 20 ou 50 fuites au même endroit avant qu'on change la conduite, cela coûte effectivement cher. Par contre, on essaie toujours de faire une optimisation économique, c'est-à-dire qu'on peut imaginer avoir un certain nombre de fuites, cela nous coûte quand même moins cher de les réparer sans changer l'intégralité que de faire les chantiers simultanément. Ce sera un chantier de plusieurs millions et c'est donc assez important.

En ce qui concerne les conduites des rues privées, il est clair que je n'étais pas là lorsqu'on les a posées, mais on m'a assuré que les rues étaient en acier, enfin vous m'avez compris : que toutes les conduites d'eau des rues privées étaient en acier !

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Merci Monsieur le Municipal.

* * * * *

Motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI (Rues à grand trafic vivables et sécurisées)

Après la prise en compte de la pétition concernant la rue des 4-Marronniers, je vais peut-être enfoncer des portes ouvertes, mais au fond, si elles sont ouvertes, autant entrer et ce n'est qu'une sécurité de plus.

Je vais donc vous présenter une motion qui rejoint les préoccupations qui ont été amenées par Madame LECHMANN tout à l'heure. Ma motion s'intitule : « Rues à grand trafic vivables et sécurisées ».

Nous venons de renvoyer à la Municipalité une pétition des habitants de la rue des 4-Marronniers, demandant que des mesures soient prises pour sécuriser cette rue à grand trafic.

C'est une réaction légitime que beaucoup d'habitants de cette ville pourraient imiter. Je pense notamment aux riverains des rues des Cygnes, Prés-du-Lac, Remparts et j'en passe....je n'ai pas de liste exhaustive.

Des axes et des rues traversantes de notre ville sont soumis à un trafic intense qu'il est difficile d'enrayer certes, mais des solutions doivent absolument être trouvées pour améliorer la vie quotidienne et la sécurité des riverains.

A l'image d'autres cités courageuses et inventives, dont les réalisations efficaces en ont fait la notoriété ; je pense notamment à Köniz (38'000 habitants) ou Fribourg-en-Brigau (200'000 habitants), Yverdon-les-Bains se doit de prioriser la résolution des problèmes liés à l'intensité de trafic de ses rues traversantes. Des mesures simples et coordonnées, telles que la mise en sens unique de certaines routes et la réduction de la vitesse, donnent des résultats probants. On n'a pas besoin de réinventer la roue, on peut aller voir ailleurs comment ils ont fait. Il faut simplement empoigner le problème et oser les mesures !

Je demande donc à la Municipalité :

- qu'elle détermine rapidement, par un comptage du trafic actualisé, quelles sont les rues à grand trafic ;
- qu'elle établisse et réalise un plan de mesures courageuses et efficaces pour réduire le trafic, diminuer la vitesse et les risques encourus par les riverains (zones 30km/h – sens uniques ...)
- et qu'elle applique ce plan et ces réalisations de manière prioritaire !

Notre Cité y gagnera en bien-être et en notoriété. Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que les derniers comptages sur l'ensemble de la ville avaient été effectués avant l'Expo, pour la prise en compte de cet évènement important et des conséquences de celui-ci sur le trafic en ville ; il est vrai que cela date déjà.

On a la chance d'avoir tout près d'ici une Haute Ecole, qui a notamment une filière de construction routière, parfaitement équipée pour ces travaux de comptage, qu'elle peut faire en collaboration avec le Service des routes. Ce n'est donc vraiment pas le problème que de mettre en place ces dispositifs et surtout de traiter les données.

Je crois que cela fait partie des tâches d'un Exécutif et de ses services compétents, d'actualiser et de disposer de ces données pour précisément les inclure dans l'étude du projet d'agglomération dont je vous parlais tout à l'heure. On est là dans une logique tout à fait actuelle et je conclus en vous disant que la Municipalité vous invite à accepter cette motion.

Résultat du vote : À une très évidente majorité, cette motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité pour suite à donner.

Monsieur le Président :

Madame la Conseillère, je crois que vous avez encore à enchaîner.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Pas du tout Monsieur le Président ; je vous remercie de m'avoir donné la parole et je remercie le Conseil d'avoir pris en compte cette motion

* * * * *

Question de Madame la Conseillère Laurence BALET.

Je n'ai pas eu la patience d'attendre un mois pour la réponse ; je l'ai déjà obtenue et je retire ma question.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (Accès aux trottoirs lors de travaux pour les personnes à mobilité réduite)

Merci Monsieur le Président. Je vous demanderai l'autorisation d'en poser deux.

Monsieur le Président :

Faites, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Gil MEYLAND :

Ma première question s'adresse à la Municipalité.

Lorsqu'il y a des travaux privés, qui impliquent la fermeture d'un trottoir, comme c'est le cas actuellement à la rue des Remparts, y a-t-il une base légale pour obliger l'entrepreneur à faire en sorte que la déviation de trottoir soit accessible aux personnes à mobilité réduite et si oui, pourquoi n'est-elle pas appliquée ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller de nous signaler cette affaire. Je ne vais pas parler base légale, parce que je serais incapable de la citer ; par contre, je crois que c'est une question de bon sens. On voit très souvent ce genre de situation ; on le vit notamment aux Philosophes. Ce n'est pas toujours parfaitement accessible ; un chantier vit, un chantier est dynamique. Néanmoins, je crois qu'il est fondamental que ce type d'aménagement soit effectué et la Municipalité y veillera.

Monsieur Gil MEYLAND :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (Police communale – amendes aux personnes qui livrent les repas à domicile)

Ma deuxième question concerne un souci avec notre Police communale concernant des services comme les repas à domicile, qui font des livraisons et donc des arrêts fréquents en ville et qui, d'après mes sources, sont régulièrement amendés par notre Police.

Y a-t-il des solutions pour que ce genre de souci soit épargné à ces gens qui donnent de leur temps pour le bien-être de nos citoyens ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Si Monsieur MEYLAND, en dehors de cette séance, me citait des cas concrets, on pourrait peut-être voir comment on peut agir. Je dirais que d'une façon générale, il y a aussi, comme l'a dit avant Monsieur le Syndic, du bon sens, de la tolérance et il y a aussi des cas qui peuvent être dangereux. Là où le parage est interdit, cela veut dire qu'il pose problème, donc il peut être par définition dangereux.

J'invite aussi les gens qui travaillent dans ce cadre de service à domicile à faire eux aussi preuve de bon sens et ainsi, on va certainement se rencontrer pour que tout se passe le mieux possible.

Si vous êtes d'accord, on peut regarder les cas concrets ensemble après ce Conseil.

Monsieur Gil MEYLAND :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Circulation à la rue des Philosophes)

J'ai une question pour la Municipalité à propos des chantiers dynamiques.

J'ai été interpellé par une habitante de la rue de Philosophes. N'y aurait-il pas une possibilité de limiter la circulation dans cette rue ?

Trop de trafic dérange les ouvriers qui doivent éventuellement déplacer les machines de chantier pour laisser passer les véhicules, cela retarde certainement les travaux. La poussière engendrée par ces voitures pénètre dans les habitations.

Certains chauffeurs « testent » leur 4x4 et quelques motards se préparent pour les pistes du prochain Paris-Dakar en roulant beaucoup plus vite que les 20 km/h. préconisés. J'ai eu connaissance d'une personne qui a passé à 90 km/h.

Je propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'autoriser, pendant la durée des travaux, la circulation de cette rue aux seuls bordiers.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité n'a effectivement pas imaginé mettre de radar dans le cadre du chantier de la rue des Philosophes !

De fermer la rue des Philosophes me semble un exercice difficile, car c'est déjà un accès difficile qui est dissuasif, et je crois que ce serait extrêmement pénible pour tous les habitants de la ville de devoir condamner cet axe-là. C'est un chantier, avec toutes les difficultés qui sont liées à un chantier. On parlait de bon sens avant, je crois que les utilisateurs doivent faire preuve de bon sens, de compréhension, les habitants aussi. Dans tous les cas de chantiers que je connais, il y en a quelques uns, on doit s'adapter à la situation, qui par définition est une situation changeante. Ceux qui passent à 90 km/h. dans cette artère-là sont particulièrement inconscients.

Je ne crois pas que l'on pourrait aller dans la direction d'une condamnation de cette artère qui est principale, mais on peut inciter les gens et les utilisateurs à s'adapter à la situation.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Municipal CARRARD me permettra d'apporter une information que nous avons apprise cet après-midi. On nous annonce la fin de ce chantier avec un peu d'avance dans le calendrier, pour le 24 septembre ; c'est très précis. J'espère que, maintenant qu'on a lâché la date, il faudra la respecter !

Monsieur Guy ANGELOZ :

Je voudrais revenir sur la rue des Philosophes. Je soutiens l'avis de Monsieur CHAPUIS et je suis quand même surpris qu'on parle de 90 km/h. Je sais qu'un 4x4 peut supporter beaucoup de choses, mais il y a des nids de poule de 30 à 40 cm de profond. Je voulais demander à Monsieur BURKHARD s'il serait possible de les remplir, pour permettre aux gens qui ont déjà des difficultés à passer là-bas de pouvoir y passer sans trop de problèmes. Je peux vous affirmer que le signal 20 km/h. n'est pas respecté, mais on ne va quand même pas vous demander de mettre un radar.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Si on constate qu'actuellement, avec une limitation à 20 km/h., les usagers de la route ne respectent pas, malgré les nids de poule de 30 à 40 cm. selon vos dires, la vitesse, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de les remplir, pour qu'il puisse y avoir des records encore plus impressionnants.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Je ne peux accepter cette réponse de la part de Monsieur le Municipal. Dans le quartier là-bas, je connais beaucoup de personnes âgées ; il y en a qui ont de la peine, il y en a d'autres qui sortent de l'hôpital, qui sont transportées dans des voitures. J'espère qu'on a quand même un peu de compréhension pour ces gens-là. Il ne faut pas jouer sur les mots, parce que ça, je n'apprécie pas pour eux. Merci.

* * * * *

Monsieur le Président :

Le chapitre de la rue des Philosophes semblant clôt, nous passons à trois questions non annoncées, mais néanmoins anciennes de Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Zone de stress)

Combien d'enfants, de cyclistes, de mamans avec leur poussette, combien d'aînés et de promeneurs empruntent chaque jour le chemin des Roseyres depuis la Ferme Freymond jusqu'à l'Etablissement de fleurs Sollberger.

Nous ne sommes pas à Lourdes, mais chaque jour il y a un miracle le long de cette route.

Les écoliers en nombre aussi suivent cette route spécialement dangereuse, et combien d'enfants admirent les moutons qui paissent paisiblement et se font admirer tout en réclamant du pain.

Les vaches ont quitté les lieux, que c'est triste, le maïs et les betteraves poussent sur les anciennes prairies, mais ce quartier souffre et supporte depuis fort longtemps des automobilistes jouant « au Fangio » et mettant en danger chacun.

Un grand panneau indique au croisement de Pierre de Savoie et chemin des Roseyres :

- « Zone de détente ».

On pourrait tout simplement le changer en mettant :

- « Zone de stress ».

Ma question est donc la suivante :

- Ne pourrait-on pas introduire le 30 à l'heure dans tout le périmètre, oui je sais la Municipalité ne peut pas décider, c'est le canton... etc., etc., mais elle pourrait donc faire une demande.
- Puis encore serait-il possible de tracer des lignes jaunes qui feraient office de trottoir ; on me répondra que la route n'est pas large, bien entendu, mais le bus indispensable de Travys passe aussi par là...

La sécurité demandée par un grand nombre de personnes du quartier mérite d'être examinée et je remercie la Municipalité d'entreprendre des démarches pour sécuriser ce secteur vraiment dangereux.

Et j'ajoute un post scriptum :

Depuis longtemps Monsieur Renard et les demoiselles Corneilles s'attaquaient aux sacs poubelles déposés sous le panneau « Zone de détente ». Résultats : par temps de bise ou de vent les détritrus se répandaient partout. Mais après un contact fructueux avec le service de la Voirie, tout est redevenu propre en 24 heures, un container a été mis en place. Merci pour la rapidité de la décision et une fois de plus l'on constate que du dialogue jaillit la lumière. Et c'est si facile de dire merci, on le fait rarement.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais répondre, d'une façon relativement courte ; ce n'est visiblement pas la soirée des automobilistes ce soir !

Néanmoins, je pense que partout où il y a des problèmes qui sont relevés, comme vous le faites, Monsieur le Conseiller, il est de bon ton de les entendre et de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la situation. Je m'engage donc à vous entendre, à vous contacter et trouver des solutions ensemble sur place.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je vous remercie, Monsieur le Municipal.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Allo la Police...)

J'ai été très surpris d'apprendre que des édiles yverdonnois avaient félicité et même encouragé des gendarmes en quête de signatures pour l'opération « D'Artagnan » du nom de l'initiative « Pour une police unifiée » lancée par l'Association professionnelle des gendarmes vaudois.

Chacun sait bien qu'aujourd'hui le métier de policier est une vocation, c'est un peu comme entrer au Couvent. Il faut relever le travail qui est fait et qui n'est pas toujours gratifiant et l'on peut être reconnaissant à celles et ceux qui s'engagent dans cette voie.

Ce qui me gêne un peu, c'est de savoir que des signatures ont été récoltées près de l'entrée du récent Comptoir et lors de la Foire. Bien entendu la liberté d'action est reconnue.

Mais voilà, le corps de Police municipale a repris ses quartiers depuis le départ des gendarmes.

Alors ma question est la suivante :

- La Municipalité est-elle partagée entre la police unique et la défense de notre Police municipale ou défend-elle bec et ongles sans louvoyer son corps de police bien structuré et dont la population a besoin ?

Question subsidiaire :

- Pourquoi notre Police municipale de proximité, une police visible et proche de la population n'a-t-elle pas les mêmes pouvoirs judiciaires que la Police municipale de Lausanne ; cela faciliterait bien des choses. Les nouveaux collaborateurs qui viennent de rejoindre notre police ont suivi à Savatan les mêmes cours de formation que ceux des autres villes. Alors pourquoi cette différence, la seconde ville du canton n'a peut-être pas le même poids auprès du commandant de la police cantonale ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est de la récolte de signatures pour l'opération pour une police unifiée, opération dite « D'Artagnan », les gens qui récoltent ces signatures ont demandé plusieurs fois l'autorisation à la ville d'Yverdon, au service de Police et ils l'ont chaque fois obtenue, hormis le cas que vous citez, Monsieur le Conseiller, où il y a eu une récolte de signatures à l'entrée du Comptoir et cette demande n'a pas été faite. Cela a perturbé le bon déroulement d'accès au Comptoir et nous sommes arrivés à une dénonciation de cette situation ; une procédure est en cours et vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Conseiller, que je m'en tienne là pour ce qui est des informations.

Pour ce qui est de la défense de notre Police municipale, vous savez, je l'ai dit, que d'une façon globale la ville d'Yverdon-les-Bains défend son corps de Police bec et ongles, comme vous le disiez, Monsieur le Conseiller, parce que nous croyons aux vertus des polices urbaines impliquées dans les grandes agglomérations. Vous me ferez grâce, si vous êtes d'accord, de m'opposer aux avis qui sont divergents, que je respecte, pour une Police unique. Ce n'est juste pas, à mon avis, la direction que la ville d'Yverdon est en train de défendre. La ville d'Yverdon, par sa Municipalité, soutient sa Police municipale.

Pourquoi la ville d'Yverdon-les-Bains et les autres grandes villes de ce Canton - hormis Lausanne qui est en classe de colocation cinq et qui peut donc traiter le petit judiciaire - pourquoi la ville d'Yverdon ne peut pas le faire ? Eh bien simplement parce qu'il y a une décision cantonale que je situerai entre le Gouvernement cantonal et la Direction de la Police cantonale, qui n'offre pas cette possibilité aux polices municipales. C'est un choix que nous avons la prétention, au niveau des polices municipales, d'essayer de discuter avec le Canton. Evidemment, si on va dans le sens d'une Police unique, ces discussions n'auront pas cours, mais ce qu'il faut savoir, c'est que pendant la période de zone test de Police 2000, la ville d'Yverdon avait ces compétences pour la petite criminalité.

Cela veut dire que nos policiers avaient la possibilité d'intervenir pour la petite criminalité, c'est-à-dire les dépôts de plaintes, par exemple lors d'une agression ou d'une effraction. Cela veut aussi dire que l'on ne vous demande pas de savoir si votre véhicule était fermé à clés ou non, pour savoir si vous devez aller déposer dans le bureau de gauche ou de droite. C'était donc bien au niveau d'un système unique, fait au niveau de la Police municipale d'Yverdon, qui avait ces compétences.

Plus que cela même, puisque trois policiers d'Yverdon avaient reçus une formation par la Police cantonale - j'avais eu la possibilité de le développer dans le cadre de ce Conseil - pour traiter l'intégralité de la chaîne judiciaire, qui donc situait les compétences en classe cinq. Cela veut dire que nos policiers ont les compétences techniques de traiter ceci. A partir du moment où la ville d'Yverdon s'est retirée du projet de Police 2000, ces compétences, au même titre que les ordinateurs de la Police cantonale, ont été retirés à la ville d'Yverdon ; c'est donc un choix politique. D'autant plus que, comme vous l'avez relevé, nos policiers sont formés à l'Académie de Police de Savatan. Actuellement, nous avons un tiers des polices municipales vaudoises à l'Académie de police de Savatan, un tiers des polices cantonales vaudoises et un tiers par les polices cantonales et municipales valaisannes. Ces personnes sortent, au bout d'une année d'étude, avec un brevet fédéral de capacité, à parité. Elles font donc exactement le même nombre d'heures de cours, avec le même brevet et donc avec les mêmes compétences.

On considère, comme vous le soulevez dans votre intervention, qu'il y a une incongruité de ne pas donner ces possibilités d'interventions, qui iraient dans le bon sens de l'efficacité des polices municipales et du bon sens du citoyen lésé, qui va lui, porter plainte et qui, dans le fond, ne cherche pas à savoir si l'uniforme a plutôt une pattelette d'une couleur bleue ou rouge. Ce sont bien les discussions qui ont lieu maintenant au niveau de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises pour exprimer ce genre de demandes, et c'est par ce biais-là qu'on va essayer de se faire entendre.

J'espère, Monsieur le Conseiller, que je vous ai répondu.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je vous remercie Monsieur le Municipal pour votre réponse. Cela veut dire que si j'ai un accident mortel ou si ce soir, parce que je suis déçu de cette séance, je me pends, les agents de la Police municipale viennent me regarder, mais ne peuvent pas me dépendre ni enlever mon corps, c'est ça ?

Je m'excuse d'être macabre, mais c'est quand même ridicule, parce que je me suis laissé dire que la Police cantonale ne mettait plus les pieds sur le territoire d'Yverdon-les-Bains, raison pour laquelle je me suis permis de poser cette question. Je trouve ça tellement absurde...

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ (Le tourisme bouge)

Si j'ai bien compris, le canton de Vaud se dote d'une nouvelle loi sur le tourisme et une nouvelle organisation se met en place suite au remodelage des districts.

L'on entend dire que de nouvelles Maisons des Terroirs, sur le modèle de Grandson, pourraient voir le jour dans le district Jura Nord-Vaudois, en particulier à Yvonand - cela s'appellerait Maison de la Menthue - et à Orbe.

Yverdon-les-Bains est ville centre, alors ma question est la suivante :

- Chaque habitant de la ville participe au financement de l'Office du Tourisme et du Thermalisme par une somme de Fr. 12.-, soit un montant approchant les Fr. 300'000.-. Cette manne bienvenue va-t-elle être dispersée dans d'autres organismes régionaux ou bien utilisée pour renforcer notre Office local ? La Municipalité est-elle préoccupée par cette question et que fait-elle pour donner tous les moyens nécessaires à notre Office pour qu'il joue la carte de leader pour le tourisme régional et ne se fasse pas manger par l'ADNV ?

Et je prolonge ma question, par une demande sympathique, tout à fait personnelle et j'y tiens :

- En Italie, en Allemagne et en France, où Madame Ségolène ROYAL en demande dans tous les ménages, pourquoi les bâtiments communaux et en particulier l'Hôtel de Ville ne hissent pas en permanence les drapeaux de la ville, du canton et Suisse ?

Un peu de gaieté en ville et oser montrer nos couleurs, n'est-ce pas sympathique pour les touristes en particulier et pour les grandes occasions ? Ils sentiront moins la naphthaline ! Dans ce cas particulier sachons être « royal » !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La problématique du tourisme évoquée par Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ est un problème assez vaste et je vous propose une réponse circonstanciée lors d'une prochaine séance, afin de réunir l'ensemble des informations, précisément dans le contexte où le Grand Conseil devrait approuver ces prochaines semaines, la nouvelle loi sur l'aide au développement économique, qui comprend le volet touristique.

En ce qui concerne le deuxième aspect de votre question, à savoir la mise en œuvre de drapeaux et de décorations au niveau de la Ville, on le fait chaque fois qu'un événement important le commande. Il faut savoir que ce matériel s'use et on le ménage un tout petit peu.

Si l'on veut décorer la ville, il faut du matériel, pour cela il faut des budgets et c'est précisément un élément qui est à l'examen dans le cadre de la Municipalité. Je pense aux oriflammes qui pourraient baliser la Ville lors d'événements importants, et notamment l'été, lorsque les touristes viennent à Yverdon-les-Bains ; une oriflamme qui pourrait d'ailleurs porter également la nouvelle identité visuelle de la Ville.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Je crois que les cordons de la bourse communale, d'après le rapport avec une couverture rouge que j'ai reçu - sept millions de revenus imprévus - pourraient s'ouvrir pour un petit pourcentage qui permettrait de s'acheter des oriflammes.

* * * * *

Une interpellation de Madame la Conseillère Soufia FEKIH (Parrainage de bénévoles pour les personnes en situation marginale à la gare)

La fréquentation des abords de la gare par des personnes en situation marginale semble de plus en plus animer les débats au sein de ce Conseil. Diverses interventions me font dire que cette question prend un tournant émotionnel, alors qu'elle devrait être débattue le plus sereinement possible.

En effet, nous n'avons pas tous la même sensibilité face à la marginalité. Si d'aucuns ressentent un sentiment d'insécurité face à ces personnes, d'autres auront une attitude fataliste, pensant que cela fait inmanquablement partie du paysage urbain. Il y en a d'autres qui penseront les secourir en leur tendant une petite piécette.

Or, en jetant un coup d'œil, le 22 mai, dans les pages d'un quotidien de la région, quelle ne fut pas ma surprise d'y voir figurer en bonne place, une offre d'emploi qui titrait : « devenez marraine ou parrain de la gare d'Yverdon-les-Bains ». Ainsi donc, c'est décidé, nous allons mettre cette place sous « parrainage » d'une équipe de bénévoles ? Non ! Soyons sérieux !

J'ai été choquée de lire une telle annonce. En effet, de par ma profession, je ne sais que trop l'importance d'un accompagnement adéquat et professionnel de ce type de marginalité. On ne s'impose pas travailleur social auprès de ces populations, à l'image du bon samaritain. Tout comme on ne s'improvise pas médecin ou avocat. C'est un métier !

Alors même qu'un premier travail aux abords de la gare avait permis de faire ressortir les premiers jalons d'une réflexion de fond - et à ce sujet, je vous invite à lire l'exemplaire du journal « Zoom » qui vous a été distribué à l'entrée de cette séance par les huissières et qui relate l'excellent travail de Zone bleue à Yverdon-les-Bains - voilà qu'on en revient maintenant à l'amateurisme et aux « dames de la charité » ?

Ce sont des êtres humains auxquels nous avons à faire. Des citoyens de notre Cité, d'un côté comme de l'autre. Pour cela nous avons besoin de professionnels formés et qualifiés.

Certes, je n'ai pas de solution « préfabriquée » à vous livrer ce soir. Néanmoins, je pense qu'il serait temps de se donner les moyens d'empoigner cette question, hors des réactions émotionnelles. En nommant, par exemple, une commission chargée d'étudier des pistes sérieuses qui reprendrait notamment les conclusions du rapport de Zone bleue, à savoir l'ouverture d'un lieu d'échange de paroles.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Je suppose que c'est une intervention, car il n'y a pas vraiment de questions et je veux bien vous donner des informations par rapport aux parrains et marraines de gare, le projet RailFair.

On parle effectivement beaucoup de la gare, des marginaux, du projet RailFair, on en a déjà parlé un petit peu lors du dernier Conseil, le 3 mai dernier, dans le cadre d'une discussion sur la vidéosurveillance.

J'aimerais profiter de dire que Zone bleue fait un excellent travail, qu'il fête d'ailleurs cette année son dixième anniversaire et que l'étude qui a été menée en collaboration avec Zone bleue a débouché notamment sur la création d'un poste de travailleur social hors mur à 50%.

Les parrains et marraines de gare sont des bénévoles et comme l'annonce le disait, ce sont des parrains et marraines de la gare et non de la place de la gare. Peut-être que la nuance est faible, la place de la gare jouxtant de très près la gare, mais ce n'est pas le lieu géographique principal dévolu aux parrains et marraines de gare, les lieux prévus étant notamment les quais. Je préciserai qu'il n'est pas prévu que ces personnes interviennent auprès des marginaux, puisqu'il faut les appeler ainsi.

Sur cette place de la gare, il commence effectivement à y avoir beaucoup de monde ; les parrains et marraines de gare si le nombre de réponses à cette offre d'emploi le permet, des éducateurs, le travailleur social hors mur, sans oublier la Police.

Une délégation municipale, composée des trois dicastères concernés, est là également pour surveiller et définir les missions de chacun, pour que chacun la respecte et n'intervienne qu'à bon escient.

Je crois que je vous ai donné l'essentiel des informations que j'avais et j'espère que j'ai pu vous renseigner et vous rassurer.

Madame Soufia FEKIH :

Je remercie Madame la Municipale pour sa réponse. Néanmoins, je reste sur mes interrogations, voire sur mes craintes par rapport à ce qui va se passer lorsque des personnes non formées vont se retrouver face, et ce sera forcément le cas, à des personnes marginalisées.

Madame Gloria CAPT :

Mon intervention a trait au même sujet. Est-ce que vous m'autorisez à la faire maintenant ou voulez-vous que j'attende mon tour, comme les autres ?

Monsieur le Président :

Si les Conseillers Alain ANGELOZ et Magrieta DONKER n'y voient pas d'inconvénient, ce qui apparemment, ne semble pas être le cas, je vous en prie, Madame la Conseillère.

* * * * *

Intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Projet RailFair – Réponse de la Municipalité)

J'entendais intervenir exactement sur le même sujet, car moi aussi, je me suis étonnée de trouver cet article dans le *24 Heures*, mais pas pour les mêmes raisons que Madame la Conseillère.

Je m'en suis étonnée pour une autre raison, car lors de notre Conseil, j'avais demandé à Madame la Municipale SAUGY, quelles étaient les mesures qu'elle avait prises ou qu'elle allait prendre pour remédier aux problèmes que la place de la gare posait. Il m'a été répondu par elle, et par le municipal von SIEBENTHAL, qu'on me répondrait dans un prochain Conseil, pour m'expliquer les mesures qui seraient prises, ce que bien évidemment je peux tout à fait accepter comme réponse.

En revanche, j'ai été très étonnée de découvrir deux semaines plus tard, un article et une publicité dans le *24 Heures*, qui émanait du Service des affaires sociales, qui faisait un appel aux parrains et marraines de la gare. Je pense qu'il est désagréable de trouver une réponse à une question qu'on pose dans un journal 15 jours après l'avoir posée. Je pense que ce type de réponses doivent être reçues au Conseil communal lorsqu'elles sont posées et je m'étonne de cette façon de faire que je trouve très désagréable ; je tenais à le dire ce soir.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'aimerais apporter deux petites réponses à Madame la Conseillère CAPT au sujet de son intervention.

Tout d'abord, lors de la séance du Conseil communal qu'elle évoque dans son intervention, Monsieur le Municipal CARRARD a évoqué le projet RailFair, il l'a indiqué dans une intervention précédant la vôtre, comme l'a rappelé Madame la Municipale SAUGY. Ce projet était donc déjà connu dans ses grandes lignes avant la parution de l'article dans le journal.

Deuxième réponse plus précise : le projet RailFair tel que nous l'avons accepté, tel que nous avons accepté de le mettre en œuvre en collaboration avec les CFF, n'est qu'une petite partie de la solution. Il s'agit d'un projet CFF tout d'abord, qui concerne les voyageurs qui utilisent la gare et qui empruntent le train. C'est un but d'information des voyageurs en priorité, de présences dans le secteur de la gare, mais ce n'est qu'une partie de la solution, si tant est qu'il faille parler de solution.

Je vous ai dit, Madame la Conseillère CAPT, que nous allions vous faire une réponse circonstanciée, sur l'ensemble du concept et de la politique que nous entendions mener, que nous sommes en train de mettre en place pour la place de la gare et pour les autres lieux en Ville, il y en a plusieurs, qui peuvent à un moment ou à un autre, nous causer quelques soucis. Je crois que votre question mérite une réponse circonstanciée et que le projet RailFair ne couvre que très partiellement.

Voilà pourquoi nous n'avons pas répondu immédiatement à votre question et voilà pourquoi nous vous répondrons, et je vous le promets ce soir, dans une prochaine séance.

Madame Gloria CAPT :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse. Toutefois, permettez-moi juste de vous faire remarquer que Monsieur CARRARD a mentionné ceci, cela se trouve dans le procès-verbal de la précédente séance : « Avec une délégation municipale, nous avons déjà reçu les représentants des CFF, afin de trouver une solution. Il y a une prochaine séance de travail pour une mise en place d'un système dit « RailFair » et ce système de travail sera étudié mardi prochain avec des représentants des CFF ».

Vous m'excuserez si le RailFair ne répond à rien pour moi, comme probablement à la plupart des gens du Conseil communal et vous m'excuserez si cette petite phrase, totalement absconse, dite par Monsieur CARRARD, a généré ensuite la remarque que j'ai faite ce soir. Permettez-moi de vous dire qu'il était totalement incompréhensible de savoir de quoi on parlait et qu'est-ce qui se cachait derrière ce projet. Une fois encore, je maintiens que j'ai trouvé désagréable d'en découvrir la réponse dans les journaux, expliquée du reste par Madame SAUGY, et pas à ce Conseil.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Alain ANGELOZ (Rives du Lac – cartes de visite canidés – poubelles)

J'ai constaté que les Rives du lac étaient prêtes pour leur inauguration et, en m'y promenant avec des habitués du secteur, j'ai remarqué que pas mal de canidés y déposaient leurs cartes de visite. A cette occasion, j'ai remarqué également qu'il n'y avait aucune signalisation ad hoc par rapport à ces animaux.

D'autre part, j'ai remarqué également qu'il manquait encore quelques poubelles. Je ne sais pas si les poubelles vont venir ou s'il est prévu qu'il n'y en ait que deux, comme j'ai pu le constater.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vais répondre à Monsieur le Conseiller sur les deux points.

Tout d'abord, en ce qui concerne les poubelles, il y en a, je ne les ai pas comptées ; il pourra peut-être y en avoir davantage encore, mais il y en a déjà.

Ensuite, en ce qui concerne les chiens, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments a, en date du 30 mai, communiqué à la Municipalité un rapport concernant le parc des Rives du lac, un règlement de parc dans lequel il y a un chapitre concernant les chiens, entre autres. Comme la Municipalité n'a pas encore pu prendre connaissance de ce document, qu'elle pourra peut-être accepter, mais qu'elle pourrait peut-être aussi amender, ou refuser, il me paraît normal qu'elle ait la primeur de ce document, qui ensuite vous sera communiqué. Il faut d'abord laisser le temps à la Municipalité de l'étudier. Si bien que la réponse à apporter à votre question le sera soit par un rapport, soit par une réponse donnée ultérieurement.

Monsieur Alain ANGELOZ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Alain ANGELOZ (Rte de Pomy – création d'un trottoir)

J'ai été approché par des riverains de cette route cantonale ; c'est vrai qu'il n'y a pas énormément de villas le long de la route de Pomy, mais quoi qu'il en soit, il y a une bande herbeuse à la sortie de ces propriétés, ce qui fait que lorsque les gens sortent de ces propriétés, ils se trouvent directement sur la route cantonale. La signalisation sur la vitesse est bien indiquée, elle est rarement respectée à cet endroit-là et on entend fréquemment les crissements de pneus dans le virage vers le Stand.

Je voulais demander à la Municipalité si par hasard elle envisageait, dans le cadre du projet d'agglomération, d'analyser la possibilité de la pose d'un trottoir le long de ces propriétés, afin d'assurer la sécurité de ses habitants.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Dans le contour de la route lorsque vous montez à Pomy, il y a une vingtaine d'habitants qui ont des villas, comme vous l'avez dit. Nous ne pouvons pas faire un trottoir sans exproprier, mais nous avons le quartier Calamin à l'étude et il y aurait peut-être des possibilités, en entrant par l'arrière des propriétés, pour sécuriser de façon que les gens ne se promènent pas le long de la route de Pomy.

Je vous donnerai une réponse circonstanciée dans quelques mois, parce que le quartier est à l'étude. C'est nouveau, votre question et on pourra éventuellement l'intégrer, ou faire un trottoir différent, mais je ne peux rien vous promettre ce soir.

Monsieur Alain ANGELOZ :

J'attendrai la réponse et je vous remercie.

* * * * *

Interpellation de Madame la Conseillère Magrieta DONKER (Bers d'hivernage entre la Gendarmerie et le Gîte du Passant)

J'adresse une interpellation à la Municipalité au sujet de l'article qui a paru dans le journal *24 Heures* de mardi 29 mai, concernant les bers d'hivernage qui se trouvent entre la Gendarmerie et le Gîte du Passant.

Il s'agit ici d'une dizaine de remorques. Des bateaux passent l'hiver sur ces remorques, avec l'accord de la Commune, et sont à l'eau pendant l'été. Leurs propriétaires paient leur taxe d'hivernage, tout comme d'ailleurs les 70 à 80 bateaux stationnés au chemin de la Batellerie. Or, si les 80 propriétaires des remorques au chemin de la Batellerie peuvent laisser leurs remorques sur place en été, celles entre la Gendarmerie et le Gîte doivent disparaître pendant la belle saison, selon une lettre que ces propriétaires ont reçue il y a trois mois.

A mon avis, il y a une différence de traitement. D'un côté les 80 propriétaires qui peuvent laisser leurs remorques sur place en été, de l'autre côté les 10 propriétaires qui ont leurs remorques le long de la Thièle, et qui doivent les enlever en été. Je tiens à ajouter qu'ils paient tous la même taxe ! En plus, et vous le savez certainement, ces remorques sont en réalité des bers, et ne peuvent pas rouler sur la route. Alors, où pourraient-ils les mettre ?

J'ai donc deux questions à ce sujet :

- Pourquoi les remorques stationnées sur le terrain du chemin de la Batellerie peuvent-ils y rester pendant l'été et pas celles qui se trouvent le long de la Thièle ?
- Quelle solution la Municipalité peut-elle offrir à ces propriétaires de bateaux ? Je précise encore que tous ces bateaux sont immatriculés et ont une place d'amarrage sur la commune d'Yverdon !

Je pourrais suggérer à la Municipalité d'appliquer le règlement qui stipule, et je cite :

« Ne seront acceptées sur le domaine portuaire d'Yverdon-les-Bains, que les embarcations bénéficiant d'un permis de navigation en cours, et d'un droit d'amarrage au Port des Iris, au Canal Oriental ou sur la Thièle exclusivement ».

En appliquant ce règlement, plusieurs places pourront ainsi se libérer et toutes les remorques qui se trouvent maintenant le long de la Thièle en été, y trouveraient une place.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que pendant de longues années, il y a eu toutes sortes d'habitudes qui se sont installées dans le secteur des ports et dans le secteur des amarrages. Néanmoins, il y a eu d'ailleurs force interventions au niveau de ce Conseil concernant notamment les pontons, nous avons décidé de nous attaquer à cette difficulté qui est la mise en conformité des différents secteurs liés aux ports et aux amarrages.

Au mois d'octobre de l'année passée, nous avons envoyé environ 280 lettres pour des cas qui n'étaient pas en conformité. Il y a donc toutes sortes de demandes qui ont été faites aux propriétaires d'embarcations et aux bénéficiaires des concessions.

Il y avait les problèmes des pontons ; certains étaient en train de couler et ce n'est largement pas la destination d'un ponton ; il y avait des pontons qui étaient faits d'anciens tonneaux recyclés, c'est aussi quelque chose qui est non conforme, puisqu'en fait la législation nous oblige à utiliser un système qui ne permettrait pas, par usure, de pouvoir polluer les cours d'eau.

Il y avait le cas des « navigateurs » qui n'utilisaient plus leur place d'amarrage et nous leur avons donc demandé s'ils voulaient continuer de pouvoir bénéficier de ces places et s'ils avaient toujours un bateau. On a évidemment laissé un délai à ces gens, pour savoir comment ils voulaient répondre à cette situation-là.

Nous avons aussi demandé aux gens qui faisaient du parcage sauvage avec leur bateau, ou avec des bers, de trouver une place officielle, pour pouvoir installer les embarcations en question.

C'est vrai que quand on envoie 280 lettres, je peux comprendre qu'il y ait des gens pour lesquels nos demandes posent des problèmes, voire qu'ils s'en offusquent. Néanmoins, je rappelle que le Conseil communal a voté un nouveau règlement sur les ports et il serait de bon sens d'en faire une application, sinon ce travail ne servirait à rien.

Le fait d'envoyer ces lettres a permis de récupérer une vingtaine de places d'amarrage, des gens qui ont renoncé à leur place parce qu'ils n'ont plus de bateaux. Cela permet de faire avancer les listes d'attente et les gens qui eux, voulaient bénéficier de ces places, ont profité de ces possibilités d'amarrage. On discute de ports sur Yverdon, on discute de listes d'attente, mais en mettant une procédure en place, cela permet de faire avancer tout ça et d'épurer des situations qui s'étaient quelque peu prises de poussière.

Ensuite, vous dites, pourquoi est-il permis de laisser des bers au chemin de la Batellerie et pas le long de la Thièle ? Simplement parce que le chemin de la Batellerie est le seul endroit qui permet de laisser des embarcations pendant 12 mois. Le secteur que vous mentionnez, Madame la Conseillère, est un secteur qui permet de laisser des embarcations avec des bers pendant sept mois, c'est-à-dire du 1^{er} octobre au 1^{er} mai. Les bénéficiaires de ces emplacements-là le savent très bien, sauf que jusqu'à maintenant, il y a eu une espèce de tolérance, parce que c'était comme ça et la population devait, à longueur d'année, notamment pendant la belle saison, admettre qu'il y avait ces bers qui étaient dans ce secteur-là. Si on veut revaloriser les canaux d'un secteur d'Yverdon, je crois qu'il faut qu'on se donne un peu de discipline.

Ensuite de cela, vous dites qu'ils paient la même chose ; je ne veux pas me chicaner avec vous sur les quelques francs d'écart, mais ceux qui sont entre Thièle et Mujon paient Fr. 150.-, les autres paient Fr. 120.-. Vous dire pourquoi c'est 120.- et 150.-, j'imagine que l'histoire de la Batellerie yverdonnoise pourrait nous montrer cette différence-là ; ceux qui sont quelques mois de moins paient quelques francs de moins, mais je ne crois pas que c'est le sujet. Le vrai sujet, c'est de savoir où mettre ces éléments-là, parce que c'est ça qui pose des problèmes et c'est ça qui nous oppose maintenant. Il y a des vrais navigateurs, c'est-à-dire des gens qui mettent leur bateau à l'eau, qui sont confrontés aux problèmes des bers. Certains ont trouvé des emplacements sur des domaines privés et d'autres n'ont pas trouvé cette disponibilité-là. La ville d'Yverdon, par le Service de Police, a essayé de trouver une solution, mais je ne crois pas que les gens doivent tout attendre de la Ville, ils doivent essayer de trouver eux aussi des solutions, sachant pertinemment que ces endroits n'étaient pas des endroits qui sont officiels. En plus, vous le rappelez d'ailleurs dans votre intervention, ils ont reçu cette lettre il y a trois mois et je trouve que ce n'est pas tout à fait juste de venir maintenant quand la belle saison arrive, en disant je ne sais pas où mettre mon ber... je pense qu'on aurait pu entamer cette discussion avant.

Je vous donne la piste qu'on est en train d'étudier, je ne vous dis pas que cela va fonctionner, mais si on arrivait à pouvoir la développer, on résoudrait tous les problèmes qui sont mentionnés dans votre intervention. A la suite de la zone d'hivernage entre Thièle et Mujon, en face de la Matelote, il y a la fourrière cantonale, gérée par le voyer des eaux. Dans cette fourrière cantonale, il y a des bateaux qui n'ont pas touché l'eau depuis 10 ans ; je ne parle pas évidemment de la pluie d'aujourd'hui, mais du secteur des canaux et du lac. Il y a des bateaux qu'on n'oserait pas mettre à l'eau, parce qu'ils ne flotteraient plus. On pourrait peut-être étudier la possibilité, avec les services cantonaux et le voyer des eaux, d'avoir une collaboration, voire de stocker les bateaux et les bers de la fourrière cantonale dans notre fourrière à nous, moyennant un arrangement, et de pouvoir permettre d'étendre la zone d'hivernage et la zone de stockage des bers pendant la belle saison dans ce secteur-là. Dans ce cas-là, on aurait un secteur groupé, on libérerait les canaux et on aurait tous du plaisir à retrouver et à faire des promenades le long des canaux.

Voilà, Madame la Conseillère, comment je répondrais à votre interpellation.

Madame Magrieta DONKER :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et j'espère que cette solution pourra se réaliser, parce qu'encore une fois, ces bers n'ont pas le droit de rouler sur la route. Pour pouvoir les mettre chez des privés, vous ne pouvez pas les prendre sous le bras et vous êtes bien obligés de rouler quelque part. Si une solution peut être trouvée tout près, je pense que tout le monde serait content et je vous remercie.

* * * * *

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère. Madame la Conseillère Gloria CAPT, il vous reste une intervention, je crois ?

Madame Gloria CAPT :

La bonne nouvelle c'est que je n'ai pas d'autre intervention à faire !

* * * * *

Postulat de Madame la Conseillère Hélène GRAND (Invitant la Municipalité à encourager la naturalisation des étrangers établis chez nous depuis longtemps)

En application de l'article 62 de notre règlement, j'ai l'honneur de demander à notre Municipalité, par voie de postulat, de proposer la naturalisation à nos concitoyens qui remplissent les conditions nationales et cantonales nécessaires.

L'idée est simple : renseignée par le Contrôle des habitants, la Municipalité ou le service compétent désigné, envoie une lettre d'information aux personnes étrangères qui remplissent les critères de naturalisation et leur fournit, par le même courrier, un formulaire permettant d'entamer la procédure.

Trop de nos concitoyens sont dans notre Ville depuis des années, souvent depuis plus longtemps que nous, membres de ce Conseil, et ignorent les démarches à suivre, les conditions à remplir et les frais qui leur seront facturés pour se faire naturaliser.

En cette année 2007, où nous fêtons les 30 ans de la CCSI (Commission Consultative Suisses Immigrés), ouvrir notre cœur à nos voisins, serait un geste fort qui ne demanderait qu'à être renouvelé ultérieurement.

Avec un tel système, personne ne serait poussé à se naturaliser contre son gré mais chacun serait clairement informé des possibilités existantes, dans sa situation particulière.

Je m'empresse d'avouer que cette idée a déjà été développée dans d'autres communes de ce canton, notamment à Montreux par un Conseiller communal libéral, et je salue son excellente idée.

J'invite notre Conseil à renvoyer ce postulat directement à la Municipalité, car c'est en définitive elle qui devra choisir les modalités d'exécution de cette proposition, mais je peux vivre également avec son renvoi à une commission.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Permettez-moi de vous apporter quelques informations sur l'excellent travail qui est effectué par les collaboratrices communales chargées d'accueillir, d'informer, d'accompagner les personnes qui souhaitent passer par une procédure de naturalisation.

Tout d'abord, nous avons énormément de travail dans ce domaine et je crois pouvoir dire que chaque semaine, la Municipalité traite des dossiers de naturalisation, dont nombre d'entre eux concernant des naturalisations facilitées. Ce qui me permet d'affirmer que ces procédures sont largement connues. Je crois que le bouche à oreilles fonctionne bien. Vous pouvez passer au Greffe et vous verrez que souvent, il y a plusieurs personnes qui attendent pour être informées et ces procédures sont à mon avis - je n'engage que moi - bien connues de la population. On voit notamment que sur les documents qui sont remis à la Municipalité pour entamer la procédure, des personnes parrainent ces requérants à la naturalisation, si je peux les appeler ainsi, et on constate que dans la population de personnes qui sont suisses, ces soutiens sont tout à fait réels.

J'ai le sentiment, Madame la Conseillère, que le message est bien passé, qu'on doit aussi laisser l'initiative aux gens de bien vouloir entamer ce type de procédure ou pas. Il y a des gens qui sont peut-être partagés, pour des raisons culturelles, entre leurs origines et le pays dans lequel elles vivent, en l'occurrence la Suisse et moi j'ai envie de dire : faisons confiance aux gens, l'information existe et on est à disposition pour les accueillir et pour traiter ces dossiers dans les meilleurs délais possibles.

Madame Hélène GRAND :

Monsieur le Syndic, vous savez, comme moi que tout cela, je le savais déjà... Le Service qui traite des naturalisations est un excellent Service, qui fait un travail très consciencieux et je les remercie.

Mais je ne sais pas si vous vous souvenez qu'il y a quelques années, j'ai dû aller voir un nonagénaire, pour lui fêter son anniversaire. Ce jour-là, j'ai posé la question innocemment, êtes-vous Suisse ou pas... il avait un nom en « ic ». Il m'a répondu : « Non je ne suis pas Suisse et pourtant j'avais épousé une Suissesse, mais c'est elle qui a perdu sa nationalité à l'époque ». Il est arrivé pendant la dernière guerre. Il m'a demandé ce qu'il fallait faire pour devenir Suisse. Je lui ai donné les instructions et le lendemain matin, il est allé s'inscrire et depuis, il est naturalisé.

C'est typiquement quelqu'un qui était hyper bien intégré dans notre Commune, qui était censé tout savoir, et qui ne savait pas forcément comment il fallait faire. C'est une petite porte d'entrée, c'est un petit coup d'oeil que je vous demande, ce n'est pas une surcharge pour le Service puisque les gens qui veulent être naturalisés sont déjà inscrits et il restera une petite marge de la population qui gagnera à être informée.

Madame Fanny SPICHIGER :

J'aimerais simplement dire que je soutiens le postulat de Madame GRAND. Je trouve qu'effectivement, si dans quelques cas, la démarche peut faire doublon, mieux vaut un peu trop d'informations que pas assez et je pense que c'est une démarche qui sera bien accueillie par tout le monde. L'information, c'est quelque chose qui est important et nécessaire et je ne peux que soutenir.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Je comprends tout à fait la démarche de Madame GRAND. Seulement, une chose me gêne, comme l'a dit Monsieur le Syndic, nos services sont excellents et je crois que dans une ville de 25'000 habitants, il est vraiment grave de trouver quelqu'un qui ne peut pas se renseigner. Je crois que même auprès de leurs compatriotes, des gens qui viennent du même endroit, ils ont des gens qui se sont naturalisés et qui peuvent leur dire simplement d'aller aux Services sociaux... pardon, au Service de l'immigration.

Pour se renseigner, si nous leur fournissons tout et même plus, où sera l'envie, ou sera le désir ? Je crois qu'il faut quand même garder une petite partie de démarche à effectuer de soi-même ; autrement, je crois que c'est vraiment dommage, cela dénature un peu l'envie d'être naturalisé.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur le postulat qui, je vous le rappelle, invite la Municipalité à encourager la naturalisation des étrangers établis chez nous depuis longtemps.

La parole ne semblant plus être demandée, nous allons voter pour la prise en compte de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Résultat du vote : Par 41 voix contre et 34 pour, **vous avez refusé d'envoyer directement ce postulat à la Municipalité.**

Monsieur le Président :

Nous allons donc nous prononcer sur son renvoi à une commission. Je vous rappelle que si un cinquième d'entre vous l'accorde, ce postulat sera envoyé à une commission.

Manifestement, **vous avez accepté son renvoi à une commission** puisqu'il faut, je vous le rappelle, un cinquième des membres et aujourd'hui, ça fait 18.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Au niveau de l'article 64, je pense qu'il vous faudra demander un avis de droit parce que je ne suis pas sûr qu'on soit très logique dans ce qu'on a fait. Effectivement, on le renvoie à la Municipalité ou à une commission, ou on le classe. Finalement, la majorité du Conseil a décidé de classer ce postulat ; le renvoyer à une commission ... alors la commission elle va dire quoi : elle va demander au Conseil soit de le renvoyer à la Municipalité, soit de le classer ; il y a une incohérence !

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Je vous propose la chose suivante : Nous sommes bien obligés de procéder d'une manière ou d'une autre. Prononçons-nous sur le classement.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

On l'a refusé... c'est fini.

Monsieur le Président :

J'aurais dû opposer Eh bien alors c'est classé !

Madame GRAND, souhaitez-vous évoquer l'erreur de procédure et qu'on la reprenne dans un autre ordre ?

Madame Hélène GRAND :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Je pense que ce serait un peu pour l'honneur... Il est logique, puisque je me suis trompé, que je vous donne cette possibilité.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Dangereuses turbulences)

Une nouvelle fois il me faut revenir sur les incivilités, hélas courantes, dans les environs de la place de jeu près de Pavisud.

Le 18 mai dernier, suite à une altercation avec des habitants de l'immeuble Elie Bertrand 3, la Police a dû intervenir avec deux véhicules et quatre agents pour calmer des jeunes soudain devenus malhonnêtes et agressifs. Ils souhaitaient monter dans l'immeuble pour faire la peau, je cite : « à une locataire excédée par les cris et injures lancés par une bande en furie ». Soyons précis, venue aussi d'autres quartiers, mais ayant des connaissances dans les parages.

De l'eau aurait été jetée sur des jeunes et cela a déclenché une mini émeute qui aurait pu très mal tourner. L'ascenseur a été bloqué au moins 10 minutes et cela a aussi énervé d'autres locataires qui voulaient vaquer à leurs occupations. Quand il a été entendu qu'un Monsieur allait chercher une arme pour faire de l'ordre, suite à un téléphone, la Police municipale est arrivée très rapidement pour calmer les esprits. Et je vous dis qu'il faisait chaud dans le quartier ! Merci donc aux forces de l'ordre pour leur intervention, cela a certainement évité une escalade de mots et de violences.

Je demande, s'il vous plaît, suite à cette nouvelle esclandre, que les discussions reprennent avec intensité avec les personnes concernées, Madame la Municipale Nathalie SAUGY, Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD, et cela en collaboration avec le médiateur de la Police municipale, il serait vraiment dommage que la situation se dégrade encore plus.

Dans le même élan, il faut aussi reprendre si possible les contacts amicaux avec la FAREAS, car dans leur immeuble, dès ce jour, le concierge est parti ; il a déménagé et nous pouvons le remercier d'avoir si bien tenu son poste, ce qui n'était pas facile. Une autre famille nombreuse calme, avec les parents a aussi quitté l'immeuble pour trouver un peu de confort dans un appartement décent.

Pour les voisins, suite à ces départs, une certaine crainte existe de revivre une période perturbée.

Suite à la nouvelle loi sur l'asile, n'est-il pas possible maintenant de répartir dans d'autres villages, aussi sur la Riviera vaudoise, des familles qui seraient certainement mieux logées que dans un ghetto ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, il n'y a pas que dans le quartier Général-Guisan/Charmilles que les jeunes recommencent à sortir ; dans le quartier Pierre-de-Savoie/Faïencerie, les jeunes sortent et se déplacent aussi, semble-t-il.

J'ai aussi entendu parler de ces esclandres qui se sont passées dernièrement. Je voudrais rappeler aussi que notamment l'année dernière, plusieurs séances ont été organisées par des délégations municipales, que ce soit dans le quartier lui-même ou, la dernière en date, en décembre, ici même dans cette salle, où une médiation de quartier avait été organisée.

Suite à cette médiation, les choses s'étaient un peu calmées, l'hiver et le froid aidant aussi à la situation. Je suis parfaitement d'accord, il faut poursuivre ces questions et ces relations de dialogue, tant avec les habitants du quartier qu'avec les responsables de la FAREAS, ainsi qu'avec les habitants de la Faïencerie 5 et d'Elie Bertrand 3.

Dès lors, je m'engage à reprendre contact avec les personnes du quartier. J'aimerais vous dire que je suis aussi régulièrement en contact avec la responsable de la FAREAS pour la région. Elle s'occupe également de contacter les communes du canton de Vaud et pas seulement celles du Nord vaudois, puisque la LARA, la nouvelle loi sur l'accueil des requérants d'asile, permet ou oblige les communes de plus de 2'000 habitants d'accepter sur leur territoire communal, de prendre également des requérants.

J'ai aussi l'information comme quoi le concierge de la Faïencerie 5 n'habite plus, ne dort plus à la Faïencerie 5, mais il assure encore pour quelques mois, ou quelques semaines la conciergerie, le travail à l'extérieur et il passe tous les matins et tous les soirs. Concernant l'aspect de Police, je vais passer la parole à mon collègue municipal Monsieur CARRARD.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est de la Police, j'ai eu un téléphone récemment avec une des concierges, que je ne nommerai pas, Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ. Nous avons convenu que le répondant de proximité prendrait contact avec cette concierge et que, comme l'a expliqué Madame la Municipale SAUGY, nous allons recommencer, réintroduire les discussions dans le quartier.

C'est vrai que d'un côté il y avait ces discussions qui étaient arrivées en bout de course, parce qu'on a vu que les gens étaient excédés. Je rappelle encore qu'il y a tractation entre la Ville et la FAREAS, pour un éventuel rachat du bâtiment en question. Ce n'est donc pas un secteur qui est abandonné, c'est un secteur qui subit une relance, peut-être due aux conditions climatiques, quoi qu'aujourd'hui, ce soit peut-être un peu différent. Plus sérieusement, on va donc reprendre ces discussions-là. D'un côté, Police répondant de proximité avec les responsables et concierges, de l'autre côté délégation municipale et ensuite, en parallèle, discussions de la Municipalité, donc de la Commune, avec les responsables FAREAS. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Madame la Municipale et Monsieur le Municipal de leur réponse et leur souhaite bon courage dans le quartier.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Le tourisme bouge)

Concernant le procès-verbal de la séance du 3 mai 2007, page 361, suite à la question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS au sujet de la création de mini terrains de sport, Monsieur le Syndic a répondu de la façon suivante :

« Nous avons effectivement mis à l'enquête publique deux terrains mini-beach, l'un au Cheminet, l'autre à Pierre-de-Savoie. L'enquête sur le Cheminet n'a pas soulevé d'oppositions ; par contre, à Pierre de Savoie, un certain nombre d'oppositions ont nécessité deux séances de travail pour rencontrer les opposants et traiter leurs oppositions. Finalement, à l'issue de la deuxième séance, nous avons trouvé un terrain d'entente et nous pourrons lever ces oppositions et réaliser ces terrains, qui je le rappelle, sont également mis au bénéfice d'une subvention de l'Association suisse de football. Il faut aussi profiter de l'aide quand elle est à disposition ».

Je me demande s'il n'y a pas eu confusion de dossier, car la réponse de Monsieur le Syndic fait allusion à une séance qui a eu lieu le 28 mars 2007 à la salle des Débats de l'Hôtel de ville. Etaient conviés à cette réunion, des représentants de la FAREAS, des habitants de Pierre de Savoie et environs et quelques signataires qui ont fait opposition à la réalisation d'un mini terrain de sport sur la parcelle 461, près du bâtiment de Pavisud.

Ce n'était donc pas une séance de conciliation en vue du retrait des oppositions, mais une séance d'information pour faire le point après la période d'observation sur la situation au Sud de la ville.

Comment peut-on affirmer qu'un terrain d'entente a été trouvé et que les oppositions pourront être levées ?

J'ai donc reçu de nombreux téléphones et consacré du temps pour expliquer aux habitants qu'il y avait certainement eu une confusion générale quant à la convocation et les destinataires des invitations. Alors que les seuls opposants, soit 75, attendaient une réunion officielle pour faire le point de la situation et qu'ils n'entendaient pas être mis devant le fait accompli. C'est ce qui s'est produit avec la réponse donnée lors du dernier Conseil.

Je remercie la Municipalité de reprendre ce dossier avec celles et ceux qui ont signé les documents intitulés « opposition » et dont le courrier a été adressé aux services d'URBAT et copie à la Municipalité le 10 août 2006.

La réaction a été vive dans le quartier et une certaine grogne a gagné les habitants qui pensent tout simplement que l'on ne les écoute pas ou que leurs avis ne sont pas pris en considération par les services concernés et la Municipalité.

Par ailleurs, suite à ce doux mélange, je vous informe que la Préfecture a été informée du dossier en question par un groupe de citoyens.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il se trouve pour convoquer cette séance, nous avons envoyé plusieurs centaines d'invitations. Nous avons donc convié un cercle de personnes qui allait bien au-delà des, sauf erreur 50 ou 60 opposants au fameux projet.

Nous avons constaté, lors de cette séance, que seules une trentaine de personnes étaient présentes. Je trouve que c'est déjà un signe, qui montre que lorsqu'on convoque des gens pour parler de divers problèmes, eh bien les absents, on peut aussi considérer qu'ils adhèrent au projet, après réflexion, après discussion !

J'ai employé le terme de conciliation ; je rappelle que le but de cette séance était de discuter, de parlementer, de s'écouter. Nous avons entendu des avis, notamment des avis très constructifs. La Municipalité s'est également exprimée.

Maintenant, nous devons lever ces oppositions. Pour cela, le Service d'Urbanisme et des Bâtiments va proposer des réponses aux opposants qui leur seront notifiées avec les procédures de recours usuelles. Ce travail devrait être effectué, je vous l'accorde et il le sera dans les prochaines semaines.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE (Information sur la fête de l'Abbaye et position de l'Exécutif sur l'initiative « La parole aux communes »)

Une information importante :

A Yverdon-les-bains, il est de tradition que l'on soutienne aussi les Brandons, la fête de la Musique, la nuit des Musées, les jeux du castrum et les Abbayes.

La place ayant certainement manqué dans le journal Municipal, malgré les promesses faites, je vous informe que cette fête de la population, l'Abbaye des Armes Réunies, aura lieu les 16 et 17 juin. Il y aura le tir des jeunes, pour les élèves de 12 à 16 ans dans la cour intérieure du Château, du mercredi 13 juin au samedi 16 juin.

Inscription sur place et lire les annonces dans le journal *La Région* qui paraît les lundi, mercredi et vendredi pour le programme complet.

Ambiance sous la cantine le samedi dès 14 h, près de l'Office du tourisme.

La fête se terminera en apothéose le dimanche à 10h55 par le couronnement des rois et à 16h par le grand cortège au centre ville avec, pour terminer, une parade par la Compagnie des Vieux Grenadiers de Genève.

Maintenant, j'ai une question à la Municipalité :

- Il semble que la Municipalité a pris officiellement position contre l'initiative « La parole aux communes » qui sera soumise au peuple le 17 juin prochain.

Lors de son lancement en décembre 2004, notre Exécutif y était plutôt favorable et ne s'était en tous cas pas exprimé. Est-ce l'approche de l'entrée prochaine dans l'hémicycle de nouveaux députés qui ne supporteraient pas que certaines décisions puissent être soumises démocratiquement à notre bon peuple, à cause de 150 à 200 syndics et municipaux, qui a suggéré ce revirement, ou y a-t-il des raisons plus profondes en relation directe avec la gestion de la Commune d'Yverdon-les-Bains qu'il serait peut-être bon de développer ici afin que chacune et chacun puisse se rendre compte des dangers éventuels que la Ville encoure ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Concernant votre première intervention, Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, si vous lisez attentivement l'éditorial du journal Bonjour, vous verrez que j'ai rappelé cette fête, d'ailleurs Monsieur l'abbé Président de la société en question m'a remercié pour l'avoir signalé.

Ensuite de cela, concernant l'initiative « La parole aux communes », je précise ici, notamment à l'adresse des représentants des médias, que la Municipalité s'oppose unanimement à cette initiative dite « La parole aux communes ».

Vous avez reçu il y a quelques jours le matériel concernant le vote relatif à cette initiative ; peut-être ne l'avez-vous pas encore étudié, donc très rapidement, je vous informe que celle-ci demande d'ajouter dans la Constitution vaudoise la possibilité pour le 10% des communes et là je précise des municipalités des communes, la possibilité de demander un référendum contre une décision du Grand Conseil. Je rappelle que la Constitution vaudoise offre, dans des conditions tout à fait claires, cette possibilité. Il suffit de réunir des signatures dans les délais donnés.

Pourquoi cette initiative est-elle dangereuse ? Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Dans ce canton, les communes sont de tailles très différentes et les problématiques perçues par les communes sont aussi très différentes, notamment en fonction des enjeux financiers, des enjeux sociaux, on en a parlé ce soir et malgré tout le respect que la Municipalité d'Yverdon a pour toutes les municipalités de ce Canton, il n'est tout simplement pas tenable que 38 municipalités, entendez par là 38 syndicats, aient la possibilité de demander la réunion d'un référendum contre une décision.

J'aimerais citer deux exemples qui illustrent bien le danger d'une telle initiative : Nous avons actuellement dans ce Canton, un dispositif qui s'appelle la péréquation intercommunale. Cette péréquation fait énormément parler d'elle parce qu'il s'agit, pour les communes aisées, d'aider les communes moins aisées. Il faut dire les choses clairement, Yverdon profite de cette péréquation, comme Renens, Chavannes-Renens, et d'autres communes. Nous avons besoin, réellement, de ces moyens pour pouvoir conduire une politique décente et développer notre Ville. Je crois que sur le principe de la péréquation de ce canton, on est tout à fait d'accord ; ce sont sur les modalités d'application que les discussions portent. Le Conseil d'Etat a décidé de se donner jusqu'en 2009 pour stabiliser cette péréquation. Partant de là, imaginez 38 syndicats de petites communes, dont une fois de plus je le relève, les enjeux sont très différents de ceux d'Yverdon-les-Bains, auraient donc la possibilité de demander un référendum, contre tel ou tel aspect de la péréquation intercommunale.

On peut parler également de la facture sociale ; on peut parler de la future péréquation inter cantonale, où là également, des nuages extrêmement sombres risquent de venir de Berne, au niveau financier, pour provoquer des reports de charge sur les cantons et donc sur les communes.

Nous devons respecter la démocratie ; néanmoins, si on veut pouvoir avancer dans ce Canton et dans nos communes, il faut pouvoir gouverner et pour cela, il faut lorsqu'une décision est prise, elle puisse être appliqué.

En ce qui concerne votre allusion aux nouveaux députés. J'affirme ici de façon tout à fait transparente que lors du lancement de cette initiative, en 2004, j'ai soutenu le comité d'initiative, à titre personnel et de façon un peu précipitée. Quelques mois après, notamment après discussion avec mes collègues de la Municipalité, j'ai pris conscience des enjeux que je vous ai développés tout à l'heure et je me suis retiré de ce comité ; c'était au printemps 2005, donc deux ans avant les élections auxquelles vous faites allusion, Monsieur le Conseiller.

Je crois que j'ai terminé et la Municipalité vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser cette initiative.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa franchise et de ce cours d'instruction civique.

* * * * *

Question de Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Couverture de déficit pour le cinéma Open Air)

C'est une courte question à la Municipalité et juste pour changer, afin que les séances ne finissent pas toujours par Monsieur SCHÜLÉ !

J'ai lu dans la presse il y a quelques jours qu'il devrait y avoir vraisemblablement un cinéma Open Air à Yverdon, ce qui est une excellente chose, j'en conviens, mais qu'elle ne fut pas ma surprise de voir qu'il y avait une garantie de déficit accordée par la Municipalité, de surcroît à une société qui ne paraît pas à but non lucratif et là je ne comprends pas. Donc, j'attends vos explications ; merci.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Je vous remercie Madame la Conseillère pour cette question ; cela va peut-être permettre de clarifier un peu les choses puisque effectivement, comme moi, vous avez pu lire dans la presse les aventures du Cinéma Open air, et notamment le courrier des lecteurs d'Ecrans-Films Distribution.

Je peux concevoir que la Société Ecrans-Films Distribution, puisque c'est ainsi que Monsieur ESPOSITO a signé son courrier de lecteur dans la presse, soit déçue de ne pas s'être vu confier l'exploitation du Cinéma Open air d'Yverdon-les-Bains.

Et j'entends tout à fait qu'il ne trouve pas admissible, comme vous visiblement, que la Commune accorde son soutien à la Société Cinérive de Vevey, qui s'est vue attribuer ladite exploitation. Ce soutien, décidé par la Municipalité, consiste donc en une garantie de déficit, si déficit il y a !

Vous n'êtes pas sans savoir que ce type de manifestation est dépendant des caprices de la météo. Comme par ailleurs les sponsors pressentis n'ont à ce jour pas répondu aussi favorablement que Cinérive l'avait pressenti, le budget établi par cette société est un budget prudent. Votre Municipalité confirme, par cette décision, sa volonté d'animer les Rives du Lac pour la population yverdonnoise, ainsi que pour les visiteurs et touristes de passage dans notre Ville.

J'aimerais encore revenir quelques instants sur la décision de ne pas attribuer l'exploitation de l'Open air à Monsieur ESPOSITO. Je n'en connais pas les causes mais vous l'aurez certainement constaté comme moi, si vous souhaitez voir « Pirates des Caraïbes 3 » par exemple, vous devez aller à Neuchâtel, à Fribourg, à Lausanne, à Nyon, à Morges, à Payerne, à Cossonay, à Orbe et prochainement à Ste-Croix ! Idem pour Spiderman III qui sera, en plus des villes citées précédemment, projeté également d'ici quelques jours à Echallens et au Sentier. La même remarque est valable pour le dernier James Bond !

A ma connaissance, Ecrans-Films Distribution est le seul exploitant qui ne fait pas partie de l'Association du cinéma vaudois. A ma connaissance toujours, il ne fait pas ou plus partie non plus de l'Association du cinéma suisse, ni de Procinéma, qui est l'association suisse des exploitants et distributeurs de films.

Dès lors, la Municipalité a choisi de confier l'exploitation à une société qui pouvait programmer une sélection de films populaires, grands publics et familiaux, composés de grands succès commerciaux, tels ceux que je viens de citer, et d'avant-premières sélectionnées au festival de Cannes qui s'est terminé dimanche dernier.

Je terminerai mon propos en confirmant que l'Open air aura bien lieu et que je ne doute pas que cette manifestation sera un succès populaire.

Madame Valérie JAGGI WEPF :

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse.

Néanmoins, je ne comprends toujours pas d'où la garantie de déficit. Il n'en reste toujours pas moins que c'est une société à but lucratif et je pense que cela ouvre la porte à plein d'autres sociétés. J'entends... tout commerçant pourra prétexter et venir demander une garantie de déficit.

* * * * *

Monsieur le Président :

Je vois que vous êtes prêts à bondir. Toutefois, j'ai relu, mettant à profit tous ces débats de fond et malgré leur intérêt, attentivement encore une fois cet article 64 dont nous nous accordons tous à dire qu'il est très clair, mais qu'il faut évidemment chaque fois relire.

Eh bien que cet article est effectivement très clair, pour autant qu'on le lise très attentivement ! Il n'offre pas la possibilité de classer directement, sauf si un cinquième des membres ne le demandait pas, le renvoi à la commission. Sur le principe, je crois cette fois tenir mon propos par le bon bout. L'article, si j'en crois ce qui se passe, était au fond bien interprété.

Il s'agit donc, puisque nous avons voté une première fois sur, non pas la prise en considération, mais le renvoi direct ou non à la Municipalité, il faut ensuite vérifier s'il y a ou non un cinquième de membres qui souhaite le renvoyer à une commission pour que cette commission, elle, préavise et à ce moment-là, vous classerez ou vous renverrez ; mais avant, ce n'est pas une possibilité qui est laissée par cet article.

Je vous rappelle que le règlement du Conseil communal a été adopté par ce même Conseil.

En conséquence, puisque les voix étaient exprimées tout à l'heure et qu'elles s'élevaient à largement plus que les 18 requises, ce postulat est renvoyé à une commission.

* * * * *

Question de Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ (Situation à la rue du Buron)

Ma question est brève. J'aimerais savoir combien de temps va durer encore la situation à la rue du Buron, qui est ouverte au trafic dans les deux sens. Il y a des véhicules qui arrivent depuis la rue d'Entremonts et qui sortent sur le giratoire, à la rue Cordey. Je peux vous dire que c'est un peu gênant.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

En tout cas jusqu'au 24 septembre...

Monsieur Guy ANGELOZ :

Je sais que je suis un peu embêtant, mais je pense à la sécurité des gens là-bas, qui m'ont posé des questions, car ils n'ont pas été informés. Pour quelle raison cette situation est-elle ainsi ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Excusez-moi de traduire mon propos. C'est en tout cas jusqu'au 24 septembre, date de la réouverture de la rue des Philosophes. C'est une facilité qui a été accordée aux usagers. Etant donné que c'est un système provisoire, il y a donc une signalisation provisoire, qui permet aussi de voir si cela fonctionne ou pas. C'est donc bien quelque chose qui est temporaire, en tout cas pour l'instant.

Je confirme que cela coïncide avec la fin des travaux de la rue des Philosophes, pour autant que la date du 24 septembre soit respectée.

* * * * *

Monsieur le Président :

Cette fois, la parole n'étant plus demandée, je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, le jeudi 28 juin 2007 ; la matière le permettra.

Je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et une douce nuit.

Il est 23 heures.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent GABELLA

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mai 2007

	Pages
1. Appel	384
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2007.....	385
3. Communications du Président.....	385
4. Communications de la Municipalité	392
5. Préavis no 07/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 960'000.- pour le financement de la 5ème étape des travaux de rénovation des bâtiments de la rue Léon-Jaquier. (Monsieur Yvan GINDROZ, rapporteur)	392
6. Préavis no 10/07 une demande de crédit d'investissement de Fr. 400'000.- pour la restructuration de la télécommande centralisée du réseau électrique du Service des énergies (Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur)	395
7. Pétition déposée par la famille Broquet Nançoz av. des 4-Marronniers 18, 1400 Yverdon-les-Bains concernant la sécurité des enfants aux abords des écoles des 4-Marronniers. (Monsieur Jean-Louis VIAL, Président de la Commission des pétitions, rapporteur).	400
8. Propositions individuelles et interpellations.	405
 <i>Postulat de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT. (Demande d'un terrain de jeu dans le quartier Général-Guisan, rue de la Paix, rue des Charmilles)</i>	
	405
 <i>Motion de Madame la Conseillère Christiane LAYAZ. (Demande d'étude au sujet du logement social à Yverdon-les-Bains).....</i>	
	406
 <i>Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI. (Problèmes de conduites à la rue des Foulques)</i>	
	408
 <i>Motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI. (Rues à grand trafic vivables et sécurisées).....</i>	
	412
 <i>Question de Madame la Conseillère Laurence BALET.....</i>	
	413
 <i>Question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND. (Accès aux trottoirs lors de travaux pour les personnes à mobilité réduite)</i>	
	414
 <i>Question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND. (Police communale – amendes aux personnes qui livrent les repas à domicile)</i>	
	414

<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS. (Circulation à la rue des Philosophes)</i>	415
<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE. (Zone de stress) ..</i>	417
<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE. (Allo la Police...) ..</i>	418
<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE. (Le tourisme bouge)</i>	421
<i>Une interpellation de Madame la Conseillère Soufia FEKIH (Parrainage de bénévoles pour les personnes en situation marginale à la gare)</i>	422
<i>Intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT. (Projet RailFair – Réponse de la Municipalité)</i>	424
<i>Question de Monsieur le Conseiller Alain ANGELOZ (Rives du Lac – cartes de visite canidés – poubelles)</i>	426
<i>Question de Monsieur le Conseiller Alain ANGELOZ (Rte de Pomy – création d'un trottoir)</i>	426
<i>Interpellation de Madame la Conseillère Magrieta DONKER. (Bers d'hivernage entre la Gendarmerie et le Gîte du Passant)</i>	427
<i>Postulat de Madame la Conseillère Hélène GRAND. (Invitant la Municipalité à encourager la naturalisation des étrangers établis chez nous depuis longtemps)</i>	430
<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE. (Dangereuses turbulences)</i>	434
<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE. (Le tourisme bouge)</i>	436
<i>Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLE. (Information sur la fête de l'Abbaye et position de l'Exécutif sur l'initiative « La parole aux communes »)</i>	438
<i>Question de Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF. (Couverture de déficit pour le cinéma Open Air)</i>	440
<i>Question de Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ (Situation à la rue du Buron)</i>	442